

Rapport d'activité 2018

A photograph showing three people from behind, walking across a lush green field towards a dense forest of tall trees. The person on the left is wearing a purple t-shirt and grey trousers. The person in the middle is wearing a white long-sleeved shirt and blue jeans, holding a blue water bottle. The person on the right is wearing a green long-sleeved shirt and blue jeans. The sky is a clear, bright blue.

**Le réseau des
experts de
l'arbre champêtre**

Rapport d'activité
2018



Edito

Réseau des experts de la haie et de l'arbre champêtre, l'Afac-Agroforesteries rassemble tous les professionnels animés par la conviction que l'arbre champêtre est un catalyseur des transitions écologiques et énergétiques, à la fois pour l'agriculture et pour les territoires ruraux. En un peu plus de dix ans, nous avons construit pas à pas un grand et beau réseau qui compte notamment dans ses membres près de 200 structures rassemblées autour de valeurs, d'une vision, de principes et de référentiels partagés pour le développement de l'arbre champêtre. Pour mesurer tout le chemin parcouru depuis le début des années 1990, il suffit de voir que nous étions plus de 500 participants lors des 6^{èmes} Rencontres nationales arbres et haies champêtres, que nous avons organisées à Lannion, en novembre 2018 avec l'appui de vingt organismes partenaires : alors que nous défendions un sujet très technique, c'est le signe que nous sommes parvenus à faire de l'arbre champêtre un sujet sociétal et culturel qui rassemble.

En croisant nos pratiques lors de journées techniques, en mutualisant nos outils et notre expertise de terrain à travers des projets de recherche

et développement ou de structuration de filières durables, nous avons tissé des liens forts de collaboration et permis des avancées très significatives pour l'arbre champêtre. Cette **culture commune de travail en réseau** est notre capital le plus précieux, c'est pourquoi le conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries a décidé d'**engager en 2018 une réflexion pour formaliser les nouvelles ambitions de notre projet associatif**, projet qui avait été défini dans la charte de l'association lors de sa création mais qu'il convenait d'actualiser. Nous aurons le plaisir de vous dévoiler ce nouveau projet en 2019, assorti d'un nouveau cadre de communication qui nous permettra de porter avec plus de force nos messages.

Association nationale issue du terrain, portée par des femmes et des hommes convaincus qui se sont engagés pour cette cause depuis une trentaine d'années, **l'Afac-Agroforesteries tire plus que jamais sa légitimité des actions de ses membres dans les territoires**. Notre mission première de tête de réseau est d'être à votre écoute et de relayer vos réalisations et vos préoccupations auprès des ministères et des décideurs. Ce rôle de porte-parole et de courroie de transmission est notre priorité et nous entendons le renforcer en 2019 avec l'arrivée d'une nouvelle salariée au poste de chargée de communication et animation de réseau. Pour mener efficacement cette mission, l'articulation entre les échelles régionales et nationales est essentielle. C'est pourquoi nous encourageons la **structuration du réseau Afac-Agroforesteries en antennes régionales** et nous nous réjouissons qu'une Afac Pays de la Loire ait vu le jour en 2018, dix ans après la création de l'Afac Occitanie.

Alors que l'agroforesterie bénéficie désormais d'une conjoncture favorable, 2018 aura été **une année de stabilisation de nos moyens qui va nous permettre de nous projeter vers de nouveaux horizons** pour continuer de convaincre et d'avancer dans la diffusion de notre démarche: nous avons devant nous des marges de progression qui sont considérables. En effet, nous le savons, le défi pour retrouver une dynamique de reconquête pour l'arbre champêtre reste immense puisque le linéaire de haie planté depuis 40 ans n'endigie pas l'érosion bocagère. Pour inverser cette tendance, nous avons l'obligation de **placer la réappropriation technique et culturelle de la gestion des haies au cœur des actions d'accompagnement des agriculteurs et d'en faire une priorité des politiques publiques**. Dans les prochaines décennies, il va falloir de front intensifier très significativement l'effort de plantation et améliorer les pratiques de gestion des haies, problématique qui se pose désormais de façon identique pour les haies anciennes dont nous avons hérité et pour les haies nouvellement reconstituées, arrivées à maturité et qui souffrent de mauvaise gestion.

En lisant les pages de ce rapport d'activité 2018, vous verrez que nous sommes prêts à relever ce défi : que ce soit dans le champ des filières (avec la création d'un label Bois bocager géré durablement, le développement des filières de production d'arbres et d'arbustes marqués Végétal local), dans celui des politiques publiques (avec l'agrément BCAE7, le projet REUNIR-AF), ou de la recherche et du développement (projet RESP'HAIES), **l'Afac-Agroforesteries a posé en 2018 les fondations qui vont lui permettre de changer d'échelle et d'étendre son champ d'action pour faire de l'arbre champêtre un levier incontournable d'adaptation** et de performance de l'agriculture et des territoires face aux changements climatiques et aux défis environnementaux.

Tous ces projets ne pourraient pas être portés par l'Afac-Agroforesteries sans le **soutien constant et indispensable de notre partenaire et mécène, la Fondation Yves Rocher – Institut de France**, qui se tient à nos côtés depuis 2008 et grâce à qui avons planté 3 millions d'arbres. Nous avons eu l'occasion de

célébrer ensemble ce bilan lors d'une belle cérémonie à Lannion. Le soutien de la Fondation Yves Rocher – Institut de France en faveur de l'arbre champêtre ne cesse de s'étoffer, comme en témoigne la création, avec son appui, du Concours national des pratiques d'agroforesterie, en 2018.

Nous remercions aussi la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH) qui soutient nos actions dans le cadre d'une convention triennale et nous met à disposition un bureau à Paris, où se trouve désormais le siège social de notre association. D'autres projets de partenariats, amorcés en 2018, verront le jour en 2019.

Enfin, l'Afac-Agroforesteries ne serait rien sans **l'investissement de ses administrateurs et de tous ses membres, merci à vous tous pour votre implication indispensable**.

Le réseau Afac-Agroforesteries est riche de sa diversité et fort de sa solidarité. La reconnaissance obtenue est à la hauteur du travail accompli. Nous sommes de ceux qui agissent car valoriser, gérer, planter se fait sur le terrain.

Alors, continuons !

**Pour l'Afac-Agroforesteries,
Françoise Sire, Présidente**

Sommaire

Edito : le mot de la présidente	4
I. Porter un programme national de plantation des haies	8
Plantons ! avec la Fondation Yves Rocher - Institut de France	10
La tournée des animations-plantations - saison 2017-2018	14
II. Développer des filières de qualité	16
La filière arbres et arbustes de la marque Végétal local	18
Le label Bois bocager géré durablement	20
III. Accompagner les politiques publiques de l'arbre champêtre	24
L'agrément BCAE7 pour les conseillers agroforestiers	26
Le projet REUNIR-AF	30
IV. Créer des outils nationaux opérationnels pour le réseau	32
Plan de gestion durable des haies (PGDH)	34
Référentiel sur la typologie nationale des haies	38
Guide de préconisations de gestion durable des haies	42
V. Promouvoir les systèmes agroforestiers et leurs professionnels	44
Les 6 ^{èmes} rencontres nationales arbres et haies champêtres	46
Le concours national des pratiques d'agroforesterie	48
Promotion des actions du réseau et élargissement du champ des partenariats	50
VI. Initier des projets de recherche et développement	52
Le projet CASDAR RESP'HAIES	54
VII. Appuyer le réseau d'experts de l'arbre et de la haie	56
Les membres de l'Afac-Agroforesteries	58
L'Afac-Agroforesteries au service de ses adhérents	59
Création d'une Afac Pays de la Loire	60
Un réseau régional structuré : l'Afahc-Occitanie	62
VIII. Fonctionnement de l'association	64
Les instances de l'Afac-Agroforesteries	66
L'équipe salariée	69
Le projet associatif et le cadre stratégique	70
La stratégie de communication	71





Porter un programme national de plantation des haies

Plantons ! avec la Fondation Yves Rocher - Institut de France



Avec « Plantons France », la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries ont développé le seul programme de plantation de haies et d'arbres champêtres en France d'envergure nationale. Reconnu pour le succès de ses actions sur les territoires et pour l'originalité de la thématique « arbre hors-forêt », il fait partie du palmarès mondial des programmes de replantation.

Déjà 3 millions d'arbres plantés

La 8ème campagne de plantation nationale 2017-2018 a permis d'atteindre le troisième million d'arbres plantés grâce aux nombreux opérateurs et planteurs engagés dans le programme,

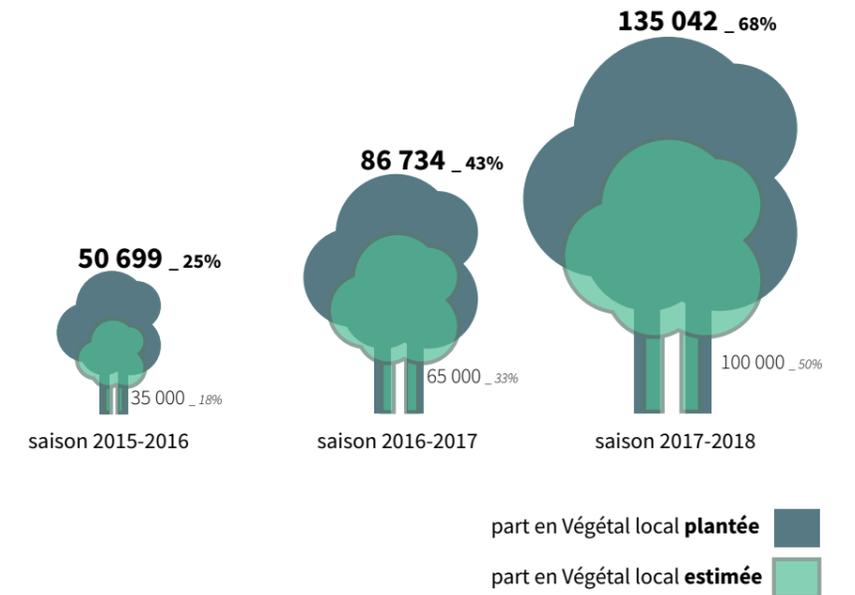
réintroduisant, ainsi, l'arbre champêtre au cœur des territoires ruraux. En huit ans, le programme a pu soutenir plus de 10 000 planteurs dans toute la France. Cette campagne marque également la troisième saison de soutien à la filière «Végétal local» avec la plantation de 272 475 arbres et arbustes labellisés, sur 3 ans. Depuis 2015, le programme stimule l'émergence de la filière de production de plants à partir de graines d'origine locale, dans un souci de résilience au changement climatique.

(Ci-dessus) Pour célébrer ces trois millions, véritable aventure humaine inscrite dans la durée, la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries ont co-organisé une cérémonie au cœur des 6èmes Rencontres nationales arbres et haies champêtres, le 22 novembre 2018 à Lannion en Bretagne, dédiée à la communauté des planteurs.

135 042
arbres et arbustes labellisés
«Végétal local» ont été plantés
sur la saison 2017-2018



41
opérateurs ayant planté
du «Végétal local»



L'objectif de 200 000 arbres et d'arbustes labellisés «Végétal local» a été dépassé sur les trois saisons du programme «Plantons 3 millions d'arbres en France»

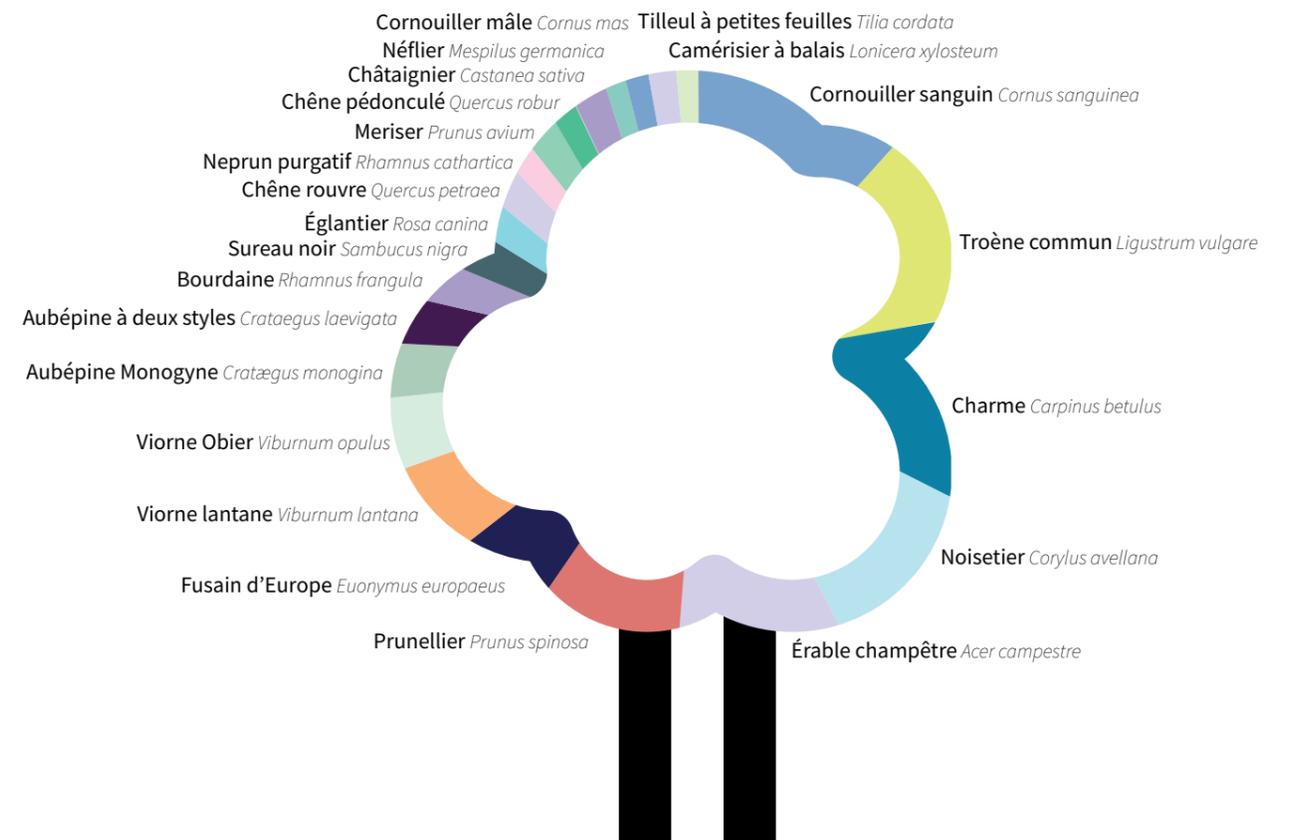


Schéma des 23 espèces les plus plantées sur la saison 2017-2018 (fourchette comprise entre 47 000 plants maximum et 5 000 plants minimum)

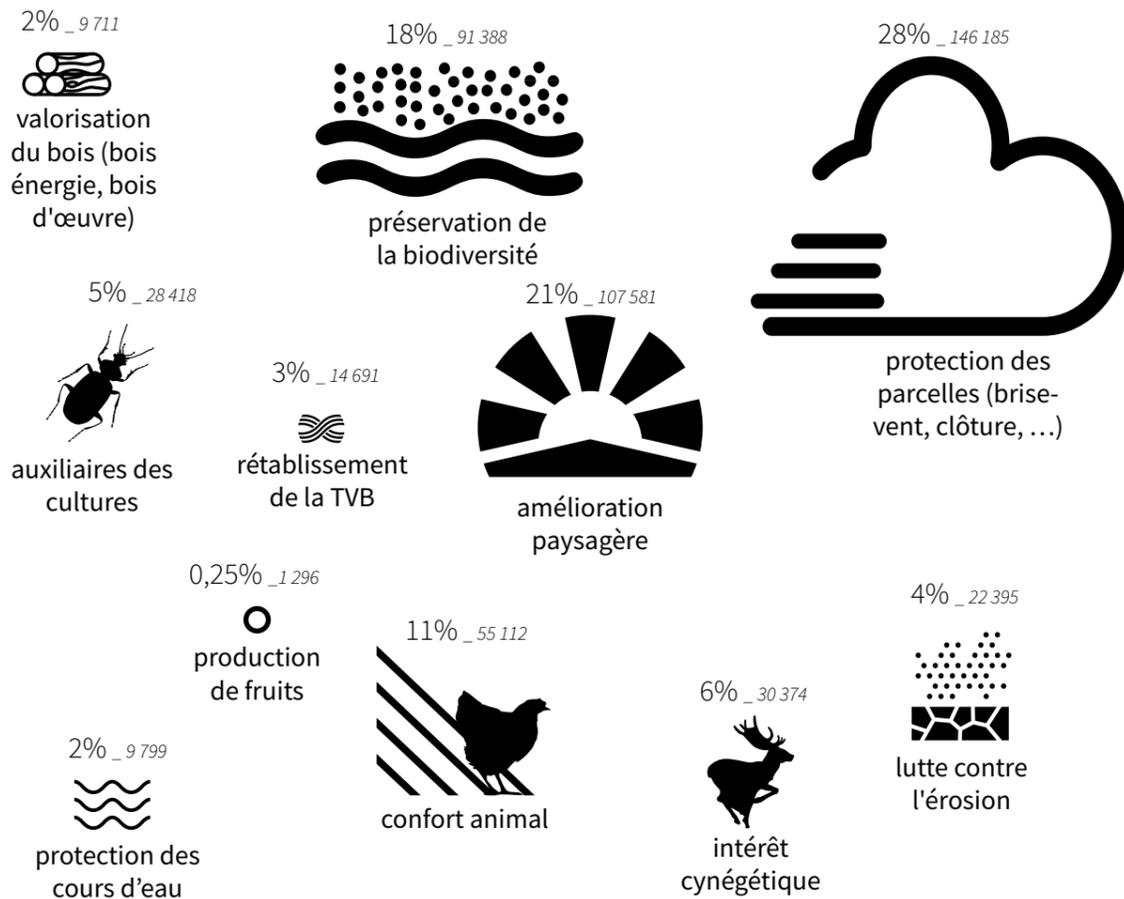
Un nouveau cap : 5 millions !

En huit ans, le programme « Plantons pour la Planète - France » a structuré des dynamiques locales et humaines fortes. L'année 2018 inaugure sa reconduction, elle prévoit la plantation supplémentaire de 2 millions d'arbres, jusqu'en 2021, à raison de 600 000 arbres par an. Nous atteindrons ainsi l'objectif ambitieux de 5 millions d'arbres plantés, soit l'équivalent de 5 000 km de haies, depuis 2010 en France dans le cadre de ce partenariat entre la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries. Et d'ici 2021, l'objectif est d'atteindre l'utilisation de 50% de plants marqués Végétal local, soit un total d'1 million d'arbres.

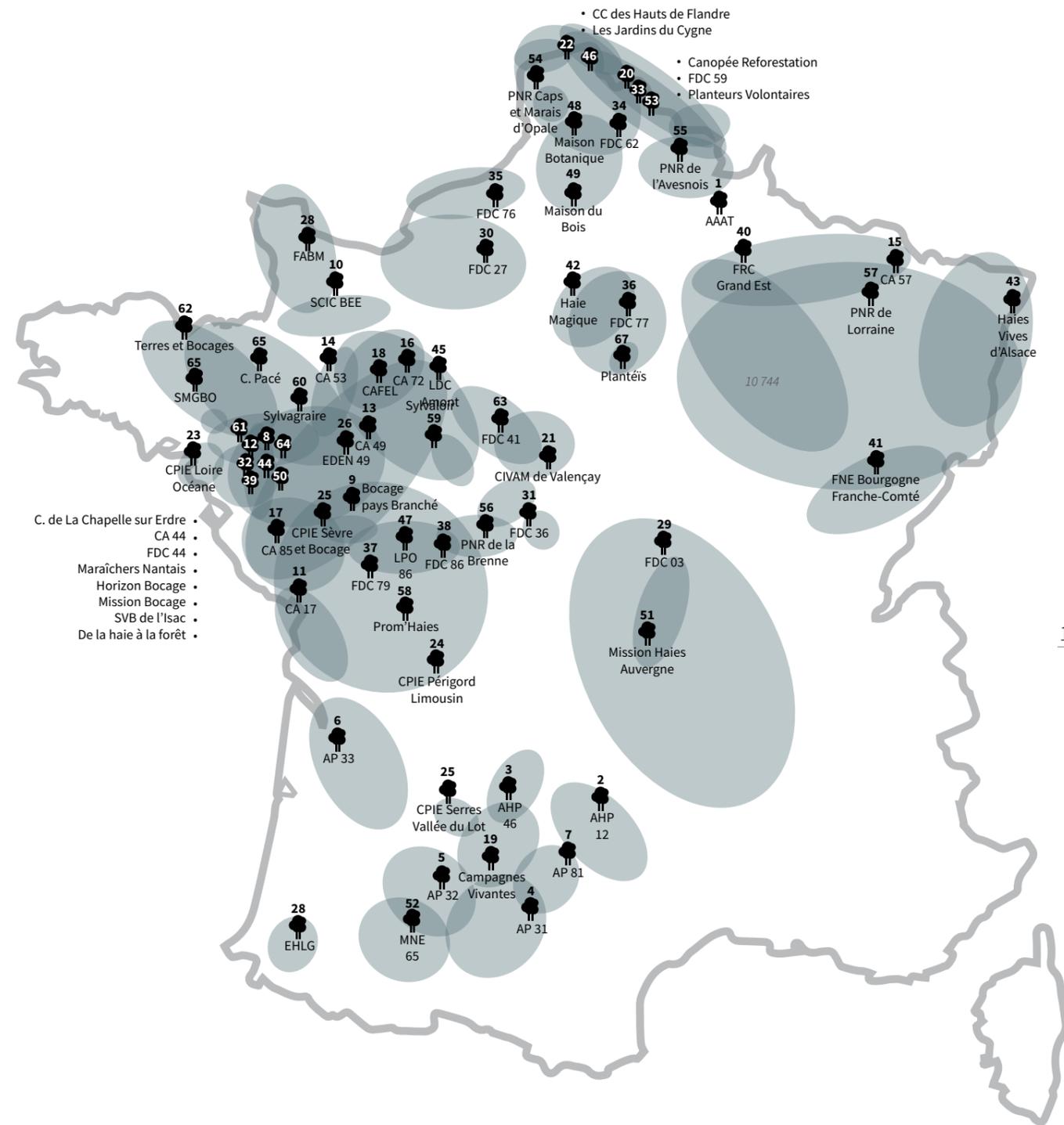
Une communauté de planteurs de plus en plus grande

Le programme implique une grande diversité d'acteurs : des agriculteurs (55%), des collectivités (9%), des citoyens (27%), des associations (6%), des établissements publics ou privés (3%). Au total, pour cette saison, 1 689 planteurs se sont mobilisés pour planter avec l'accompagnement technique de 67 organismes experts de la haie.

Depuis sa création, le nombre de structures engagées n'a cessé de croître en passant de 41 opérateurs en 2014-2015 à 82 opérateurs engagés en 2018-2019, révélateur du succès du programme « Plantons France ». Ce programme constitue une porte d'entrée certaine à l'Afac-Agroforesteries pour de nombreuses structures pour qui la plantation de haies représente une part significative de leur activité.



Classement des objectifs principaux des planteurs du programme



Carte des aires de plantation par opérateur

La tournée des animations-plantations

- saison 2018-2019 -



Aux côtés des opérateurs du programme «Plantons France», des centaines de bénévoles de l'univers de la Marque Yves Rocher s'impliquent avec enthousiasme dans le mouvement de plantation, le temps d'une animation autour de l'arbre : chantiers de plantation, initiation au greffage de variétés anciennes fruitières, plessage de haies sont organisés sur tout le territoire. Une belle aventure collective et autant d'occasions d'en apprendre un peu plus sur le rôle de l'arbre et de constater les liens qu'il crée sur le territoire. Réunissant dans un moment convivial deux mondes qui ne se rencontrent pas souvent, celui des agriculteurs et celui des partenaires de la Marque Yves Rocher, ces animations donnent à vivre l'expérience de la nature à travers le geste de planter. Chaque saison, les dix animations organisées par l'Afac-Agroforesteries et les opérateurs réunissent plus de 500 personnes.

Programmation 2018-2019 des animations plantations :

- 1. Plantation de haies fruitières**
Avec Agrooft et La Tour du Valat
À proximité d'Arles et Montpellier - 7 nov. 2018
- 2. Planter pour abriter le troupeau de brebis**
Avec la Mission Haies Auvergne
A proximité de Valence, Lyon et Grenoble - 14 nov. 2018
- 3. Planter une haie pour des maraîchers**
Avec la Bergerie de Villarceaux
Dans le Val d'Oise - 6 fév. 2019
- 4. Plantation de haies dans le bocage gâtinais**
Avec Plantéïs
En Seine-et-Marne - 20 fév. 2019
- 5. Plessage de haies bocagères anciennes**
Avec Bocage Pays Branché et Mission Bocage
A proximité de Nantes - 6 mar. 2019
- 6. Greffage de fruitiers**
Avec Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
A proximité d'Angoulême - 13 mar. 2019
- 7. Plantation de haies à la Ferme agroécologique de Saint-Gilles**
Avec Haies Vives d'Alsace
A proximité de Colmar - 20 mar. 2019
- 8. Plantation sur les parcelles de la Gacilly**
Avec le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et le Service agronomique du Pôle Cosmétique Végétale® d'Yves Rocher
A La Gacilly - 22 mar. 2019
- 9. Plantations de 2,2 km de haies sur l'espace vert du CREPS**
Avec l'association Espaces
A Châtenay-Malabry - 28 mar. 2019





II.

Développer des filières de qualité

La filière arbres et arbustes de la marque **Végétal local**

Depuis le 1er juin 2017, c'est l'Agence française pour la biodiversité qui est devenue propriétaire de la marque **Végétal local* du fait de l'évolution de la législation et de l'intégration des activités de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN) à l'Agence française pour la biodiversité.**

Ce transfert de propriété de la marque **Végétal local** à l'Agence française pour la biodiversité signe une nouvelle phase de son développement et a permis d'en conforter la dynamique à la fois en termes de portage politique et de moyens financiers dédiés. Ce transfert a aussi eu des conséquences sur l'évolution de la gouvernance de la marque ; ainsi, l'Afac-Agroforesteries assure depuis fin 2018 la présidence du comité de gestion de la marque.

En 2018, la croissance du nombre de bénéficiaires de la marque s'est poursuivie : ce sont aujourd'hui 50 bénéficiaires (collecteurs, semenciers et pépiniéristes) qui utilisent la marque pour commercialiser leurs semences, plants et plantes. Parmi ces structures, la grande majorité sont collectrices ou productrices de végétaux ligneux (graines, boutures et plants), soit 74% des bénéficiaires.

Du côté des nouvelles réalisations de l'année 2018, on pourra souligner plusieurs avancées, notamment :

- L'organisation d'un webinaire (conférence en ligne) le 10 décembre à destination des prescripteurs et gestionnaires : paysagistes-concepteurs, collectivités, bureaux d'études, gestionnaires d'espaces, services instructeurs de l'Etat et des collectivités... Cette expérience a permis de réunir un public nombreux et sera donc renouvelée en 2019.



- La réalisation par EDF d'une vidéo dessinée (Video-telling) destinée à fournir un outil pédagogique simple et compréhensible autour des enjeux génétiques et de l'origine locale des espèces. Cette vidéo, déjà vue 3000 fois, est disponible sur le site Internet de l'AFB et permet de comprendre en trois minutes les enjeux de la démarche.
- Des nouvelles plaquettes et outils de communications ont également été produits.



VÉGÉTAL LOCAL, UNE MARQUE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ Conférence en ligne
Lundi 10 décembre de 14h00 à 15h00
Inscription gratuite



Des correspondants locaux **Végétal local** de l'Afac-Agroforesteries dans deux régions pilotes

Le développement de la marque **Végétal local** s'appuie sur un réseau de correspondants locaux chargés d'informer sur le fonctionnement de la marque et d'appuyer l'émergence des filières. Au second semestre 2018, il a été mené une expérimentation consistant à avoir pour la première fois des correspondants locaux **Végétal local** issus du réseau Afac-Agroforesteries, en complémentarité des correspondants locaux des Conservatoires Botaniques nationaux (CBN). Cette phase de test a été menée dans deux régions d'origine : Massif central et Massif armoricain.

Correspondants locaux Afac-Agroforesteries pour la région d'Origine Massif central :

- Sylvie MONIER (Mission haies, Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes)
- Sophie HUGONNENC (association Arbres haies paysages d'Aveyron)

Correspondants locaux Afac-Agroforesteries pour la région d'Origine Massif Armoricain :

- Olivier CLEMENT (Fédération régionale des Chasseurs des Pays de Loire)
- Anne-Sophie BRUNIAU (Arbres et territoires)

Un rapport d'exécution de cette opération pilote a été publié, qui met en avant l'efficacité des correspondants locaux **Végétal local** de l'Afac-Agroforesteries puisqu'ils ont pu mener des actions d'information et de structuration de l'offre et de la demande auprès de 160 structures et acteurs. Cette expérimentation très concluante sera étendue en 2019 à d'autres régions d'origine de la marque **Végétal local**, qui seront dotées d'un correspondant local de l'Afac-Agroforesteries.

En complément de son investissement au sein du groupe opérationnel, l'Afac-Agroforesteries a également mené des actions en propre dans le but d'appuyer le développement des filières d'arbres et d'arbustes labellisés **Végétal local**.

Fin 2018, nous avons élaboré un cahier des charges d'un logiciel national dédié à la gestion des lots de graines et de plants, besoin identifié par les récolteurs. Cet outil qui sera mis à disposition de tous les collecteurs, s'appuie sur des projets pilotes menés par Luc Vancrayelynghe (en région Centre-Val de Loire), par la Fédération régionale des Chasseurs de Pays de la Loire (avec le financement de la région Pays de la Loire) et sur des outils similaires développés par Jacques Detemple pour l'association Haies Vives d'Alsace. Une version bêta de ce logiciel national a été présentée le 9 avril 2018 lors d'une seconde réunion du groupe de travail des collecteurs, à Bouchemaine (49). L'année 2019 sera consacrée à la recherche de financements et au développement du logiciel.

Enfin, l'essor de ces filières a été soutenu par le levier important que constitue l'aide aux plants

labellisés attribuée dans le cadre du programme Plantons pour la planète – France, soutenu par la Fondation Yves Rocher – Institut de France. Cette dynamique est en constante progression puisque le programme Plantons pour la Planète – France (2017-2021) prévoit de planter au total 1 million de plants marqués **Végétal local**, avec une aide par plant bonifiée.



*Journée d'échange technique sur la marque **Végétal local**, organisée à Orléans le 4 octobre 2018 par Luciole*

Le label Bois bocager géré durablement



Soucieux de garantir la gestion durable des haies et du bocage, des agriculteurs et leurs structures de valorisation du bois (SCIC Bois Bocage Énergie en Normandie, SCIC Mayenne Bois Énergie en Pays de la Loire, SCIC Bocagenè en Bretagne, Lannion Trégor Communauté en Bretagne) appuyés par l'Afac-Agroforesteries, travaillent ensemble pour créer une certification nationale qui labellisera les bonnes pratiques de gestion des haies par les agriculteurs et la garantie d'une filière de production de bois éthique, durable et locale.

Le label répond ainsi au double objectif de produire du bois énergie et du bois d'œuvre avec les garanties d'une ressource renouvelée et de la reconstitution des paysages bocagers durables et fonctionnels. Du premier au dernier maillon de la chaîne, il se propose de guider l'évolution des pratiques de production, de distribution et de consommation.

Enjeux pour la ressource bocagère

Dans le cadre de la transition écologique et énergétique visant à réduire considérablement l'utilisation des énergies fossiles, endiguer l'érosion de la biodiversité et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ainsi que le bon état des cours d'eau d'ici 2027, la haie peut être une solution pour répondre à ces objectifs mondiaux d'importance majeure que la France a vocation à décliner à travers ses différentes politiques nationales. Si ces dernières convergent pour considérer les haies comme un facteur de réussite de la transition écologique, énergétique et paysagère en France, leur pérennité est encore aujourd'hui loin d'être garantie.

Parmi les nombreux paysages ruraux français, la haie et le bocage sont des éléments structurants et fonctionnels pour les systèmes de production. Hérités de plantations réalisées principalement entre le XVIII^{ème} et la deuxième moitié du XX^{ème}

siècle, les 750 000 kilomètres de haies maintenues jusqu'ici disparaissent par vieillissement ou à cause de mauvaises pratiques d'entretien. L'intensification et la mécanisation de l'agriculture ont détérioré les liens que les agriculteurs entretenaient avec leur patrimoine arboré, entraînant une perte de connaissance des bonnes techniques de gestion des haies et d'intérêts pour l'exploitation.

À cet enjeu de déclin des haies s'ajoute la pression forte qu'exerce sur la ressource bocagère le développement des filières d'approvisionnement en bois énergie pour les chaufferies industrielles. L'absence d'encadrement de la mobilisation du bois bocager est problématique pour tous les maillons de la filière :

- les collectivités s'approvisionnant en bois bocager ne peuvent choisir des pratiques bénéfiques pour leur territoire avec un risque de sur-mobilisation de la ressource.
- les agriculteurs ne peuvent pas valoriser leurs pratiques de gestion durable des haies.
- les revendeurs engagés en circuit court et avec des garanties de gestion durable ne peuvent pas se démarquer des mauvais faiseurs.

Dans ce contexte d'urgence de restauration et protection des écosystèmes bocagers, le maintien et le développement des haies tiendront, probablement, à l'intérêt économique et socio-culturel que les agriculteurs pourront y retrouver. Le développement de filières haie-bois est une des réponses à cette revalorisation des haies. Mais la mobilisation de cette ressource de bois, notamment à des fins énergétiques, exige de garantir la gestion pérenne des haies, indispensable au maintien des nombreuses fonctionnalités rendant des co-bénéfices tant à l'exploitation agricole qu'à la société.

Le label, une réponse pour tous les maillons de la filière

Le label est l'outil indispensable pour inscrire ces pratiques de gestion des haies dans un cadre



Bois bocager coupé avant chantier de broyage et maillage de haies, en Normandie

équilibré et durable, associant production, construction de l'espace rural et développement local.

Pour l'agriculteur, le label répond à trois besoins :

1. Accompagner l'évolution des pratiques en s'enrichissant de nouvelles connaissances en sylviculture et en fixant des caps d'amélioration
2. Assurer un complément de revenus en inscrivant la haie comme un nouvel atelier de production agricole
3. Reconnaître et valoriser des services rendus à la société par la gestion vertueuse des haies

Pour la collectivité, le label répond à trois besoins :

1. Changer d'échelle pour une cohérence d'approvisionnement
2. Valoriser durablement le potentiel d'un territoire avec une économie circulaire
3. Construire une autre forme de gouvernance, territoriale et multi-acteurs

Lancement et déploiement du label

Le lancement du label Bois bocager géré durablement, prévu pour mi-2019, sera impulsé dans un premier temps au sein des trois régions pilotes avec la commercialisation des premiers bois labellisés pour l'hiver 2019-2020. Pour formaliser collectivement les conditions de démarrage du label, plusieurs partenaires s'engagent à soutenir cette phase de lancement et de déploiement national : le Ministère de la transition écologique et solidaire, (MTES), l'Agence de l'Environnement et de la

Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'Agence française pour la biodiversité (AFB), la Région Pays de la Loire, la Région Bretagne et la Région Normandie. Le plan de financement d'un total de 245 000€, dont 195 000€ de subventions publiques, permettra de développer les premières actions sur 2019-2020. L'animation nationale du label sera portée par l'Afac-Agroforesteries qui assurera l'ingénierie globale du projet pour l'ensemble des partenaires.

D'ici **cinq ans**, il est espéré que le label aura atteint son autonomie économique avec **35 structures** revendeuses sur 8 régions, **3.500 agriculteurs-producteurs**, permettant la production annuelle de **175.000 tonnes de bois** plaquette labellisées. Cela représente un total de **35 000 km de haies protégées** et gérées durablement selon les critères de qualité du label (en équivalence, ce linéaire représente le linéaire des haies du département fortement bocager de l'Orne).



Échange entre agriculteurs sur les principes de gestion durable au pied des haies, en Normandie

Réalisations de l'année 2018 : élaboration des outils du label

Les années 2017 et 2018 ont permis de créer les outils nécessaires à la mise en place de la certification.

Un cahier des charges producteurs :

Il est constitué de 40 indicateurs de résultat (suivant les types de haies) portant sur la gestion qualitative des haies et s'applique au producteur. Il garantit que l'agriculteur-producteur :

- a des techniques de coupe permettant la régénération naturelle sur le long terme,
- n'a pas de pratiques dégradantes pour la haie (absence de désherbage chimique et broyage de la haie),
- maintient une certaine largeur de haies au pied (minimum trois mètres)
- mobilise sa ressource tout en ayant une maille bocagère suffisante et non surexploitée.

Le cahier des charges producteur a été élaboré sur le terrain, au pied des haies, avec les agriculteurs et leurs conseillers bocagers. Il se base sur :

- une méthode de notation permettant l'appropriation progressive des bons gestes techniques par l'agriculteur. Le cahier des charges est conçu avec des marges d'amélioration différentes suivant le niveau de pratiques initiales relevé dans l'état des lieux du plan de gestion.
- une certification de groupe avec des audits internes permettant un accompagnement régulier de l'agriculteur pendant la phase d'apprentissage avec en moyenne 4-5 visites sur sept ans et de la formation efficace entre pairs.

Un cahier des charges revendeurs :

Ce deuxième cahier des charges s'applique aux revendeurs et permet d'encadrer les deux maillons de la filière. Il est construit à partir de sept indicateurs garantissant :

- l'origine locale du bois permettant d'ancrer une économie territoriale et d'obtenir un bilan carbone positif de la filière,
- la commercialisation d'un bois issu de 100% de producteurs labellisés ayant une gestion durable de leurs haies,
- la juste rémunération du producteur.

Une procédure de certification :

Pour contrôler le respect des cahiers

des charges du label, une procédure de labellisation des bénéficiaires sera mise en place sous la forme d'audits pour la certification des deux niveaux (certification producteurs et certification revendeurs). Un organisme certificateur extérieur, CERTIS, viendra contrôler la démarche globale. Ce schéma de labellisation permet d'inscrire le label dans les marchés publics, d'apporter de la transparence et de la crédibilité.

Un système informatisé de traçabilité et de gestion du label :



Cet outil informatisé de large amplitude, développé par 6TM, est à la fois un outil de suivi du label permettant de tracer les lots de bois (du lieu de production au lieu de commercialisation) et à la fois un outil de gestion pour les acteurs de la filière.

- Le module 1 permettra aux producteurs-agriculteurs d'historiser leurs pratiques pour mettre à jour leur plan de gestion.
- Le module 2 permettra de réaliser les audits internes sur le terrain avec comme support une tablette numérique.
- Le module 3 permettra aux revendeurs de gérer leur stock de bois, de suivre et d'enregistrer leurs données liées à la traçabilité de la matière.
- Le module 4 permettra à l'organisme certificateur CERTIS de suivre et de préparer les audits internes et externes, d'éditer les certificats, de gérer les procédures de labellisation.
- Le module 5 permettra au grand public et aux consommateurs de visualiser avec transparence l'ensemble de la filière.

Une stratégie de communication :



Cette mission, confiée à l'agence de communication RUP (Relation d'Utilité publique) qui a la particularité de travailler pour des projets d'intérêt général, vise à mettre en place une stratégie globale de communication autour du label (définition des cibles, création d'une plateforme de discours...) et à établir les différentes étapes de communication pour le lancement et le déploiement du label à l'échelle nationale.

Zoom sur le comité de suivi national du label

Le premier comité de suivi national du label Bois bocager géré durablement s'est tenu le 20 septembre 2018, à l'Agence française pour la biodiversité. Ce comité est composé de 28 organismes représentants de la filière en tant que producteurs, consommateurs, transformateurs, société civile ou institutionnels. La quantité et la diversité des acteurs témoignent de l'importance du sujet et de la transversalité des enjeux que recoupe le label. Près de 40 représentants de ces organismes ont assisté à cette réunion nationale et ont pu exprimer leur avis ou questionnements sur le projet. Les témoignages et les expressions des acteurs politiques et économiques de la filière bois bocager ont permis d'affirmer l'attente forte quant à l'existence de ce label. Ce dernier pourra compter sur leur implication et leur portage pour les années de lancement qui vont suivre. Plusieurs pistes ont été évoquées pour assurer un portage national du label et l'issue sera annoncée pour le lancement du label.

Laurent Gérault, Vice-Président Environnement, Transition énergétique et croissance verte à la Région Pays de la Loire, Jean-Claude Lamandé, Vice Président en charge de l'économie agricole, l'aménagement de l'espace rural et de l'environnement à Lannion Trégor Communauté, Olivier Allain, Vice-Président chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire à la Région Bretagne, lors du comité de suivi national du label Bois bocager géré durablement, le 20 septembre 2018.



Ce projet bénéficie de l'appui et du soutien financier des Régions Normandie, Pays de la Loire et Bretagne ainsi que du GAL Pays du Trégor, du GAL Haute Mayenne, du GAL Sud Mayenne, du GAL du Pays du Bocage et du GAL du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche qui apportent des financements de crédits européens territoriaux via le dispositif inter-LEADER pour un plan de financement global de 460 000€ sur la période de 2015 à mi 2019. L'implication de l'Afac-Agroforesteries dans l'élaboration du label est soutenue par la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH) et par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à travers l'Action Thématique Transversale agroforesterie (ATT).





III.

Accompagner les politiques publiques de l'arbre champêtre

L'agrément BCAE7 pour les conseillers agroforestiers



26

Dans le cadre de la PAC 2015-2020, les aides sont conditionnées par le règlement des Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE). Parmi celles-ci, la BCAE n°7 érige des règles pour le maintien des particularités topographiques qui sont des éléments pérennes du paysage (haies, bosquets, mares). Ces règles sont fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2015 qui définit les particularités topographiques en question et détermine des modalités de suppression, de modification ou de déplacement de ces éléments. La mise en place de la BCAE7 a permis, pour la première fois dans l'histoire de la PAC, de reconnaître la haie comme un élément de l'exploitation agricole à maintenir. C'est un signal fort. La BCAE7 apporte un premier niveau de protection du linéaire de haie dans la PAC.

Le dispositif d'agrément BCAE7

L'arrêté oblige un encadrement par un organisme habilité à prescrire un avis technique pour le déplacement d'une haie pour un meilleur emplacement environnemental. L'Afac-Agroforesteries a donc mis en place un dispositif d'habilitation national, sous forme d'appel à candidatures, ouvert à tous les conseillers et techniciens bocagers et agroforestiers de France, pour s'assurer de la bonne conduite des déplacements de haies par des personnes qualifiées. Cette démarche d'habilitation a été reconnue dans le nouvel arrêté BCAE7 du 12 février 2017.

A l'issu du **4ème appel à candidatures** lancé le 7 novembre 2018, 120 conseillers et techniciens appartenant à 77 organismes disposent de l'agrément pour accompagner les agriculteurs dans le déplacement de leurs haies. **Efficace et opérationnel**, ce réseau d'opérateurs de la haie agréés

couvre toutes les régions de France (hormis la région PACA et la région Corse) et est identifié pour ses compétences en termes d'accompagnement des agriculteurs à la bonne application de la réglementation, et à la plantation de haie dans une logique d'intégration dans l'exploitation et le territoire.

Ce dispositif d'agrément permet indirectement :

- de **transformer une contrainte réglementaire en conseil technique** pour les agriculteurs,
- de **sensibiliser les agriculteurs** à l'intérêt de la haie et de les accompagner dans leur démarche en vue de conserver une performance environnementale de l'exploitation,
- de **réorienter positivement l'interprétation de la BCAE7** de façon opérationnelle et concrète,
- d'**appuyer les DDT** dans l'application de la BCAE7 (le lien avec 43 DDT en France a été établi par les agréés),
- d'**identifier et de suivre un réseau de conseillers** experts de la haie et de la réglementation dans le secteur agricole.

Bilan après 4 ans d'application

En 2018, l'Afac-Agroforesteries a lancé une première consultation sur l'application de la BCAE7 dans les territoires, auprès du réseau de conseillers agréés. S'appuyant sur les résultats de cette consultation et en menant une enquête approfondie (auprès de conseillers bocagers-agroforestiers agréés, d'agriculteurs, d'instructeurs - agents de l'Etat), Léo Magnin (Doctorant sur la BCAE7 et l'écologisation dans la PAC - LISIS - École normale supérieure de Lyon) a produit une analyse critique des difficultés d'application de la BCAE7. Les premiers résultats révèlent la grande **diversité des perceptions et des interprétations de la règle** par les différentes parties prenantes :

La BCAE7 vue par les agriculteurs :

- Cas 1 - vivement critiquée : la BCAE7 est perçue comme l'**imposition de normes environnementales par l'administration** qui ne se traduit pas dans le prix de vente de leurs produits. Cela a **paradoxalement favorisé l'arrachage** : « plus vous gardez des

27



Carte en ligne des structures et de leurs conseillers agroforestiers et techniciens bocage agréés BCAE7 – pour l'année 2018

haies, plus vous avez des contraintes » ou à amener des stratégies de contournement des obligations en cherchant les failles de la définition : les haies sont transformées en arbres d'alignement en supprimant l'étage arbustif entre les arbres de haut-jet ou en les déclarant « arbres alignés ».

- Cas 2 - **méconnue ou ignorée** : la BCAE7 est vue comme **complexe et partielle**.

La BCAE7 vue par les agents de l'état (DDT) et l'Agence de Services et de Paiement de la PAC (ASP) :

La plupart des Directions Départementales des Territoires (DDT) n'appliquent pas la mesure uniformément :

- Certaines DDT **prennent la conditionnalité à cœur**. Des synergies locales DDT-techniciens bocage agréés existent et fonctionnent. Certaines DDT envoient des courriers aux agriculteurs pour **signaler des anomalies**.
- D'autres n'appliquent **aucun contrôle**. Les services des DDT manquent de moyens et sont saturés.

Démarches d'amélioration

Pour assurer une meilleure interprétation et application de la BCAE7, il est proposé de **mobiliser les services déconcentrés dans des pôles bocages régionaux**, pour travailler à une lecture partagée de la définition de la haie. Ces **gouvernances multi-acteurs**, se réunissant régulièrement dans chaque région, seraient des instances clés pour forger une vision commune de la haie. En effet, la haie est un objet complexe qui prend des formes très diversifiées selon les différents territoires, comme l'illustre le Référentiel national sur la typologie des haies, qui oblige à une **définition englobante**. Ces temps collectifs seront un gain qualitatif pour définir clairement ce qu'est un linéaire de haie de façon applicative. Cela permettra, à terme, de **gagner en efficacité dans l'instruction et le contrôle**.

Cette action doit être coordonnée et homogène à l'échelle nationale avec un **travail de redéfinition de la haie en amont**.



Haie de taillis sous futaie en Normandie

La BCAE7 vue par l'Afac-Agroforesteries et son réseau d'experts :

Le **principe de la conditionnalité est une bonne chose** qui donne un statut à la haie. Mais la BCAE7 **permet-elle réellement de protéger les haies ?**

Les problèmes constatés sur le terrain de mauvaise application de la BCAE7 découlent de la **complexité de l'arrêté et surtout de la définition de la haie**. Celle-ci n'est pas applicable facilement. Cela conduit à une mauvaise cartographie des haies (SNA) et des **problèmes de contrôle sur le terrain**. L'ASP présente des difficultés à appliquer la définition auprès des agriculteurs, sur le terrain, par manque de compétences et de connaissances pour **déterminer ce qu'est une haie BCAE7**. Ce sont les conseillers agroforestiers agréés qui assument, en partie, la garantie de la bonne application de la BCAE7.



Est-ce une haie?



La définition de la haie dans la BCAE7 est inapplicable pour de nombreuses haies...



...car ne sont pas inclus dans les haies BCAE7 les alignements d'arbres caractérisés par la présence d'une unité linéaire de végétation ligneuse composée uniquement d'arbres, sans arbustes ni autres ligneux.

Le projet **REUNIR-AF**



En avril 2018, l'Afac-Agroforesteries et Chambres d'agriculture France (APCA) ont répondu ensemble à l'appel à projets de mobilisation collective pour le développement du Réseau rural national, en présentant le projet REUNIR-AF. Cet appel à projets du Réseau rural national vise à soutenir des projets collectifs, nationaux ou interrégionaux, qui s'intéressent aux enjeux portés par le 2nd pilier de la PAC et aux mesures mises en place par cette politique pour y répondre.

Améliorer les politiques de l'arbre dans tous les territoires dans le respect de la diversité et des spécificités des terroirs

Le projet REUNIR-AF ambitionne d'améliorer la prise en compte des différentes formes d'agroforesterie dans les politiques agricoles et d'aménagement, et d'accompagner le déploiement et l'appropriation de ces politiques par les agriculteurs ainsi que par les opérateurs et conseillers de terrain. Il est structuré autour de trois axes :

- Favoriser l'intégration des systèmes agroforestiers dans les politiques agricoles (Axe 1) et dans les politiques d'aménagement (Axe 2), par l'accompagnement, le suivi et l'analyse de la mise en œuvre de ces politiques.
- Favoriser la reconnaissance de l'agroforesterie au niveau national et en région par la création et l'animation du concours national des pratiques d'agroforesterie (Axe 3).

30

Avec vingt autres projets de développement rural, le projet REUNIR-AF (pour « Réseau National pour l'Agroforesterie ») a été désigné lauréat de l'appel à projet pour sa pertinence et sa qualité d'organisation. Il a démarré officiellement en octobre 2018, avec l'organisation d'un séminaire de lancement à la bergerie de Villarceaux, en Île-de-France.

Politiques agricoles et réglementation	Politiques sectorielles d'aménagement	Concours des pratiques d'agroforesterie
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des freins et atouts de la programmation actuelle • Propositions pour une meilleure prise en compte des systèmes agroforestiers dans la PAC2020 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et analyse • Propositions d'amélioration de la prise en compte des systèmes agroforestiers dans les différentes politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des dispositifs au niveau national et régional • Phase test du dispositif, bilan, capitalisation et propositions d'amélioration et déploiement du dispositif



Léa Lemoine (APCA) Cheffe de file de REUNIR-AF & Baptiste Sanson (AFAC-Agroforesteries), co-pilote de REUNIR-AF

Un projet reposant sur l'articulation entre une animation nationale et l'apport de référents régionaux

Soutenu par le Réseau rural national à l'aide de crédits du FEADER, du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du Commissariat général à l'égalité des territoires, le projet REUNIR-AF est piloté par Chambres d'agriculture France et copiloté par l'Afac-Agroforesteries. Son originalité repose sur l'articulation entre une animation nationale et l'apport de référents régionaux, chargés :

- d'assurer le lien avec les pouvoirs publics et d'être des interlocuteurs privilégiés des autorités de gestion des PDR, des DRAAF, DDTM, DREAL et des Réseaux Ruraux Régionaux (RRR) pour accompagner et assurer le suivi de l'application des politiques publiques en lien avec les systèmes agroforestiers dans leur diversité,
- d'assurer la transmission d'information (descendante et remontante) sur la prise en compte de ces systèmes dans les politiques publiques et de proposer des améliorations d'intégration de ces systèmes dans ces politiques,
- de continuer et d'amplifier les travaux menés pour l'accompagnement de la mise en œuvre des Programmes de développement rural régionaux (PDRR) et des autres mesures de soutien public des systèmes agroforestiers,
- de participer à un réseau transrégional dans

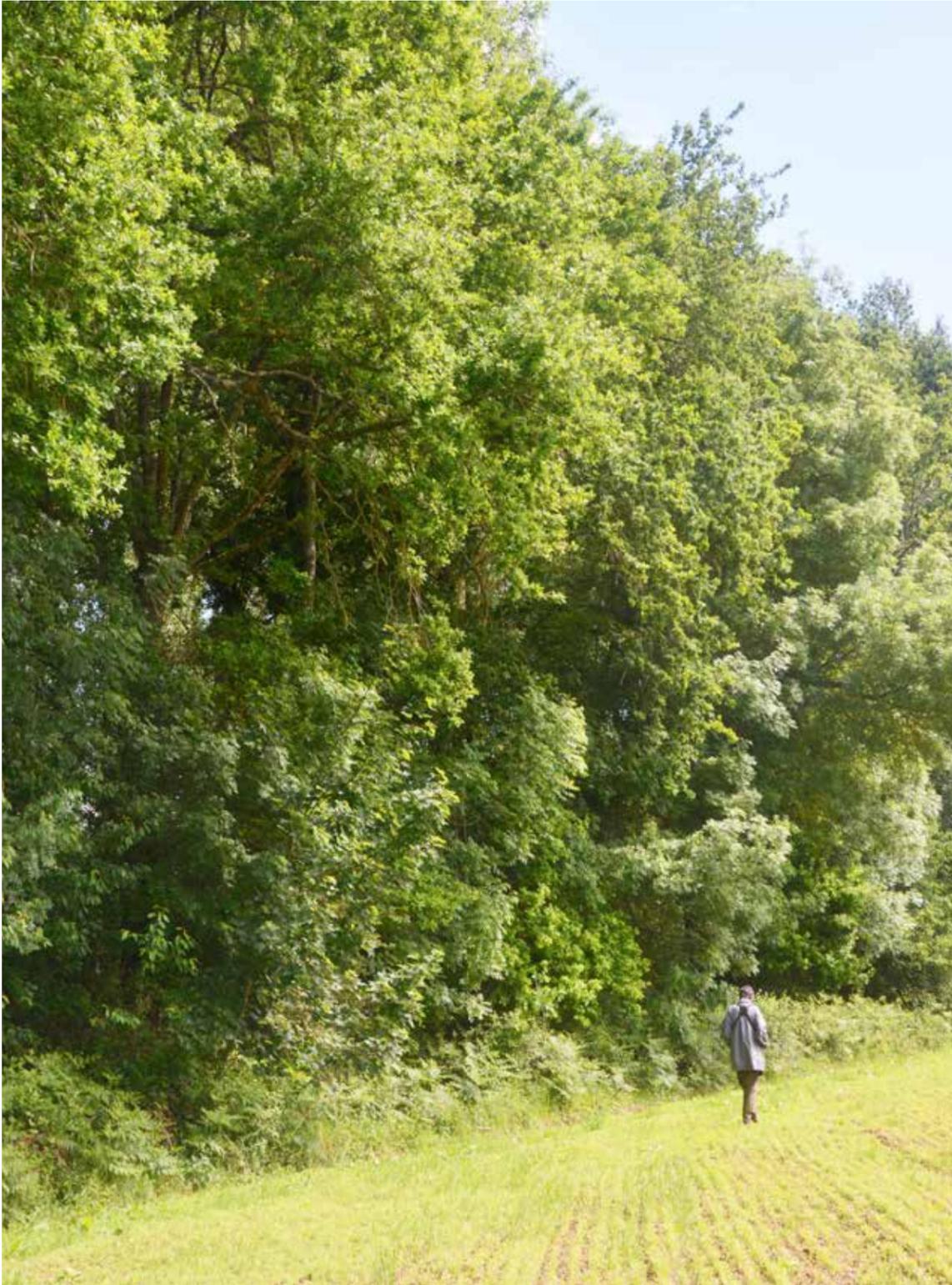
un objectif de mutualisation des expertises et de croisement des expériences d'une région à l'autre sur les politiques publiques de l'agroforesterie,

- d'assurer l'animation régionale du Concours des pratiques d'agroforesterie.

En fonction des contextes locaux, l'animation régionale de REUNIR-AF sera assurée par un référent ou par un binôme de référents régionaux, choisis à l'issue d'un appel à candidature qui s'est déroulé début 2019. Dès la mi-mars 2019, le projet REUNIR-AF rassemblera 22 référents régionaux issus de structures locales et régionales de développement de l'agroforesterie.



31



IV.

Créer des outils nationaux opérationnels pour le réseau

Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)



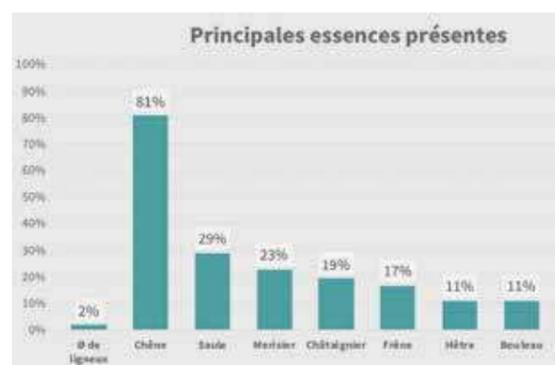
Le **Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)** est un outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur.

Le PGDH :

- apporte une meilleure connaissance des haies de son exploitation et de leur état (cartographie de l'ensemble du linéaire de haies, calcul de densité/ha, description des différents types de haies présents sur l'exploitation, recensement des essences majoritaires composant les haies, diagnostic de l'état des haies (sénescence, vigoureuse) et des pratiques d'entretien en cours (passage du lamier, piétinement de la haie par le bétail, usage des produits phyto, ...)
- dresse un contexte réglementaire, territorial et pédoclimatique en lien avec les haies ;
- évalue précisément la qualité d'habitat de la haie pour la biodiversité et un indicateur d'évaluation de la capacité de stockage de carbone supplémentaire par la bonne gestion (principe d'additionnalité) ;
- planifie les travaux de coupe et de gestion selon des niveaux de priorité d'intervention (pour chaque haie, avec trois niveaux de priorité sur des périodes de 5 ans, dans un cycle de 10-20 ans en fonction du type de haie) ;
- calcule le prélèvement possible sans épuiser la ressource et une estimation du cycle de prélèvement en vue d'une valorisation du bois (approche filière économique) ;
- donne les itinéraires techniques et les modalités de gestion durable adaptés aux objectifs de l'exploitant et aux types de haies ;
- propose des travaux d'amélioration des haies (plantation de nouvelles haies, regarni, ...).

Le PGDH est réalisé par le conseiller bocage-agroforestier pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques. Sa réalisation est un moment privilégié pour échanger avec l'agriculteur sur le terrain, au pied des haies.

Ce diagnostic initial (t0) assure une présomption de durabilité dans la planification de la gestion des haies d'une exploitation qui sera nécessaire pour de nombreuses démarches autour des haies, comme le label Bois bocager géré durablement.



Un outil national pour tous les conseillers

Entre 2016 et 2019, l'Afac-Agroforesteries et l'APCA ont organisé une concertation nationale auprès des opérateurs techniques de la haie réalisant des plans de gestion sous de multiples formes localement afin de définir un outil commun et national. Elle a permis d'aboutir à :

- un contenu socle harmonisé à l'échelle nationale intégrant de nouvelles connaissances techniques (gestion et biodiversité avec le calcul de l'indice de biodiversité potentielle, carbone, eau, bois d'œuvre, ...). Ce cadre type décrit la méthode de rédaction et les attendus pour réaliser un PGDH de qualité ;
- un outil développé sous format informatique et nomade sur tablette (logiciel libre) permettant une saisie facile et rapide sur le terrain (gain de temps de 25% et possibilité de relever plus de critères) ;
- un traitement des données pré-configuré pour le calcul des indicateurs automatisés ;
- un format de restitution pour l'agriculteur calibré et optimum (rapport pré-rédigé et système reporting automatique).

Ce nouvel outil numérique sera déployé courant 2019 pour l'ensemble du réseau national de conseillers bocagers-agroforestiers et sera accompagné d'un dispositif d'agrément et de formation.

En ligne sur une plateforme numérique

Les PGDH numériques seront hébergés dans une base de données nationale unique à l'IGN. Cette plateforme comportera plusieurs accès sécurisés destinés :

- aux structures locales réalisant les PGDH pour y stocker les données issues des PGDH (en flux continu) ;
- aux agriculteurs pour enregistrer leurs pratiques tous les ans afin de tenir à jour l'état des lieux (actualisation du PGDH) ;
- aux acteurs travaillant sur la haie et le bocage (état, régions, collectivités, agences (ADEME, agences de l'eau), réseaux, ...) pour visualiser des diagnostics sur l'état qualitatif du bocage de leur territoire en vue d'un suivi et d'une évaluation de leur stratégie bocage.



Cette base de données nationale donne une image de l'état des haies en France (par échantillon, là où sont réalisés les PGDH) très précis (car réalisé au pied des haies) et toujours à jour (avec l'enregistrement des pratiques par les agriculteurs). Liée à la couche de référence « haie »¹, elle forme un système d'informations géographiques sur la haie exceptionnel. C'est un dispositif support de connaissance qui permettra de produire de la référence sur le bocage en France.

¹ Créée dans le cadre du projet « Dispositif de suivi des bocages » mené par l'IGN et l'ONCFS.

PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES

Typologie des haies

Société : GAEC

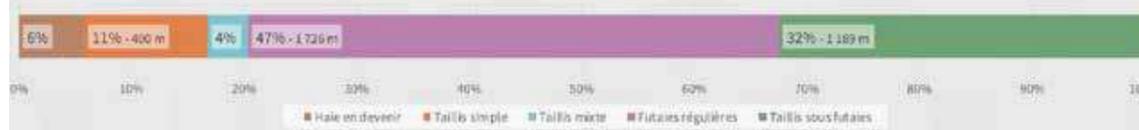
Légende :

Types de haies :

- Haie en devenir
- Taillis sous futaie
- Taillis simple
- Futaie régulière



Grands types de haie de l'exploitation



PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES

Priorité d'intervention de gestion des haies

Société : GAEC

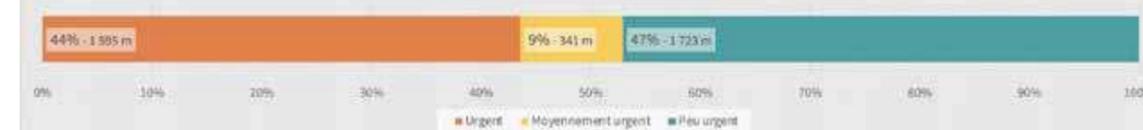
Légende :

Priorités d'intervention :

- Urgent
- Moyennement urgent
- Peu urgent



Répartition des priorités d'intervention



Référentiel sur la typologie nationale des haies

Les paysages français sont composés d'une grande diversité de formes de haies bocagères, qui varient selon les régions pédoclimatiques, les contextes agricoles considérés, les essences qui les composent, les pratiques d'entretien et de gestion et les usages locaux.

Pour décrire ces différents types de haies d'un territoire, des typologies locales ont été élaborées par des organismes professionnels de la haie. Mais elles sont chacune construites avec des logiques différentes de référencement (nombre de strates, modalités de gestion, ...) et ne couvrent pas tous les types de haies, ni tous les territoires.

Pour disposer d'un référentiel complet et harmonisé au niveau national, l'Afac-Agroforesteries élabore une typologie nationale des haies compatible pour tous les territoires. C'est une base de connaissances essentielle pour fonder un langage commun à tous les acteurs de la haie.

Ce référentiel est une œuvre collective qui s'appuie sur la participation de structures professionnelles de la haie du réseau Afac-Agroforesteries, recouvrant ainsi les principales zones bocagères de France. La première version d'octobre 2017 sera ré-éditée d'ici fin 2019 dans une version enrichie avec la collaboration de plus de trente structures.

Ce référentiel recense le plus exhaustivement possible l'ensemble des haies présentes en France, collecte leurs dénominations locales ainsi que des photographies de chaque type de haie montrant la diversité des formes arborées recensées dans différents territoires.

La méthode de référencement de ces haies repose sur une classification forestière (le taillis et la futaie) qui permet d'aborder la notion de renouvellement de la haie par des techniques de gestion de ligneux : le recépage, le prélèvement, l'élagage, la régénération naturelle, ... L'ensemble de ces types de haies est réparti en six classes principales de haies et décliné en vingt-trois types pour constituer la typologie nationale des haies suivant leurs modalités de gestion durable.

Ce référentiel offre pour la première fois un panorama complet de la diversité des haies, permettant une lecture partagée et plurielle de la définition de la haie en France. Tout en révélant des spécificités locales, il contribue à forger une vision commune de cet objet complexe en y associant une logique de gestion durable.

Typologie détaillée des haies de l'exploitation	Total	%
0. pas de haie (talus nu)	0 m	0%
1. haie résiduelle	66 m	2%
2. haie de colonisation	0 m	0%
3. haie jeune plantée (<10 ans)	146 m	4%
4. cépées d'arbustes	400 m	11%
5. cépées d'arbres	0 m	0%
8. cépées d'arbres et d'arbustes	132 m	4%
9. hauts jets du même âge	1726 m	47%
16. hauts jets avec cépées d'arbustes	344 m	9%
17. hauts jets avec cépées d'arbres	643 m	18%
18. hauts jets avec cépées d'arbres et d'arbustes	202 m	6%
Total	3659 m	100%

Typologie des haies d'une exploitation - extrait du PGDH

1

Futaie régulière

8 hauts jets du même âge

Définition :
C'est une haie, d'une seule strate haute, composée d'arbres de haut jet formés d'un tronc unique, surmonté d'un houppier souvent développé. On parle de futaie régulière lorsque les arbres qui la constituent ont tous le même âge. Ce qui donne des dimensions, en hauteur et en diamètre, très régulières et un aspect très homogène à la haie.

Essences principales rencontrées :
(essences arborées uniquement)
• chêne
• hêtre
• frêne

Valorisation de la ressource :
• production de bois d'œuvre
• production de bois bûche
• production de bois plaquette

1 - Haie de chênes dans l'Avyron.
© Arbres, Haies, Paysages d'Avyron
2 - Futaie régulière de hêtres, Bretagne.
© Lannion Trégor Communauté
3 - Alignement d'arbres de hauts jets de hêtres serrés, sur talus, Normandie.
© SIC Bois Bocage Energie
4 - Étagage d'une futaie régulière, Bretagne.
© Lannion Trégor Communauté
5 - Futaie régulière sur talus, Bretagne.
© Lannion Trégor Communauté
6 - Alignement d'anciens frênes têtards sur lesquels on peut encore réintervenir pour les exploiter en têtards, Auvergne.
© Mission Haies Auvergne
7 - Vieille futaie régulière, Bretagne.
© Lannion Trégor Communauté
8 - Futaie régulière de chênes sur talus, Bretagne.
© Lannion Trégor Communauté
9 - Alignement de chênes du réseau bocager en damier, de la réserve naturelle nationale de l'Étang des Landes à Lassay et Gouzon, Creuse
© CAUE de la Creuse
10 - Alignement d'anciens arbres têtards de chênes et de frênes. La strate basse a disparu suite au pâturage, Poitou-Charentes.
© Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
11 - Des cascades à l'ombre d'un alignement de châtaigniers et de chênes, Pays-Basque.
© Eulaker Henriks Laboratoire Gombard
12 - Haie de chênes dans la Montagne Noire.
© Solagro
13 - Plantade (bosquet), vieille plantation communale de chênes avec un grand espacement, anciennement valorisée pour la fabrication estivale, le pacage des cochons en automne pour la glandée, circonscrite à la Bigorre et au Magnoac.
© Solagro
14 - Haie d'anciens chênes têtards couverts de lierre, Bretagne.
© Lannion Trégor Communauté
15 - Haie d'alignement de hauts jets, la Gacilly, Bretagne.
© Lannion Trégor Communauté
17 - Alignement de chênes et de hêtres, typique du bocage normand.
© SIC Bois Bocage Energie
18 - Vieille haie de chênes de hauts jets dans les Côtes d'Armor.
© Afac-Agroforesteries
19 - Talus plantés d'alignement de hêtres qui ceinturent un clos-masure du Pays de Caux.
© Afac-Agroforesteries
20 - Alignement de hêtres plantés centennaires, en raison de l'âge de l'alignement, le talus a disparu sous le développement racinaire, Pays de Caux.
© Allouville-Bellefosse
21 - Haie dense de chênes de hauts jets, Haute-Garonne.
© Solagro
22 - Alignement de frênes doublé d'un mur de pierre sèche, vers le Pays-en-Relay.
© Afac-Agroforesteries
23 - Plantade (bosquet) de chênes sédoencés, à Lammezean, Hautes-Pyrénées.
© Afac-Agroforesteries

3

Futaie régulière

8 hauts jets du même âge

Modalité de gestion :
Dans une futaie régulière, quelques arbres de hauts jets peuvent être sélectionnés pour produire du bois d'œuvre afin de préparer un renouvellement de la haie et tendre vers une futaie irrégulière. Bien souvent, les arbres de futaies sont plus que centenaires. La coupe rase, de l'irrégularité de la haie, est à exclure (impact sur le plan paysager et écologique). Il faut privilégier les coupes par tronçons dans la haie en définissant la longueur acceptable. Il faut veiller à mettre en défend (clôture) le sous-étage, souvent pâturé, pour permettre une régénération naturelle par semis ou rejets et ainsi diversifier lentement l'âge des arbres de la haie.

Actions recommandées :
Au stade jeune
• Protéger impérativement les arbres.
• Effectuer une taille de formation et défouillage pour corriger les défauts de forme (surtout pas d'élagage).
• Dégager si concurrence avec la végétation.
Au stade adulte
• Tous les 15 ou 20 ans, progressivement, prélever des arbres les plus matures ou dépassants sur une trouée suffisante pour assurer de la mise en lumière (lot de 2 à 4 arbres successifs).
• Élaguer les branches géantes à la tronçonneuse pour les arbres maintenus.
• Favoriser le renouvellement naturel par semis, rejets et/ou plantations complémentaires.
• Une coupe intégrale et une replantation ensuite peuvent être envisagées, notamment pour le cas d'alignements remarquables.

Préconisation pour la biodiversité :
• Préserver le lierre qui ne dérange pas l'arbre (il prend seulement appui sur lui). Une aubaine nourricière pour les abeilles, les oiseaux frugivores.
• Conserver quelques arbres à forte valeur environnementale : arbres morts sur pied, arbres à cavités, très vieux sujets, ...
• Favoriser la diversité des essences et maintenir les essences rares (sorbier domestique, houx, alisier torminal).
• Préserver le sous-étage qui accompagne les arbres dans leur croissance en hauteur ou favoriser l'apparition d'une strate arbustive pour mettre en défend.

1 - Création de trouées par prélèvement d'arbres à suivre.
© Lannion Trégor Communauté
2 - Arbres morts dans la haie à conserver pour la biodiversité.
© Lannion Trégor Communauté
3 - L'allée de la Motte, plantée de marronniers au début du XVIII^e siècle, probablement la plus longue allée existante en Normandie (900 m de long).
© SIC Bois Bocage Energie
4 - Cette allée, bi-centenaire a été abattue et replantée de hêtres en 2015 et le bois, déchiqueté pour alimenter les chaufferies locales. Ce projet a reçu le prix « Allées d'arbres » en 2016.
© SIC Bois Bocage Energie
5 - Défouillage et taille de formation d'un jeune chêne, c'est-à-dire, suppression des branches latérales du tronc pour obtenir une tige rectiligne.
© Conseil général des Côtes-d'Armor
6 - Sélection de l'arbre à couper dans la haie.
© Lannion Trégor Communauté
7 - Piétinement des bêtes aux pieds des arbres provoquant leur dessouchement. Clôturer l'alignement pour permettre une régénération naturelle par semis.
© Lannion Trégor Communauté
8 - Abattage d'arbre de gros diamètre à la tronçonneuse.
© Lannion Trégor Communauté

2



Extrait d'une double fiche technique du type de haie « futaie régulière » :

- 1 - fiche définition du type de haie
- 2 - référentiel photographique
- 3 - fiche modalité de gestion

Guide de préconisations de gestion durable des haies

En 2018, l'Afac-Agroforesteries a travaillé à la rédaction d'un guide de préconisations de gestion durable des haies pour accompagner le cahier des charges producteurs du futur label Bois bocager géré durablement et pour établir des fiches techniques de préconisations de gestion standard pour le Plan de Gestion Durable des Haies.

Ce guide donne les grands principes de sylviculture adaptés aux différents types de haies référencés dans la typologie nationale, permettant leur renouvellement. Construit en trois grandes parties, il détaille en profondeur :

- les différentes **techniques de coupe garantissant la reprise végétale** pour la cépée (recépage, balivage, furetage), le haut jet (taille de formation, élagage, émondage, abattage), le têtard (étêtage, taille de restauration, taille de formation) ;
- les **itinéraires techniques** à l'échelle d'une haie de type futaie et de type taillis, pour assurer sa régénération ;
- les **modalités de gestion préconisées pour assurer les fonctionnalités de la haie** (biodiversité, eau, stockage de carbone, climat, production de bois d'œuvre et de bois énergie).

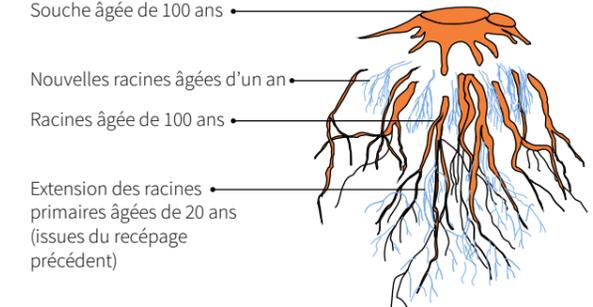
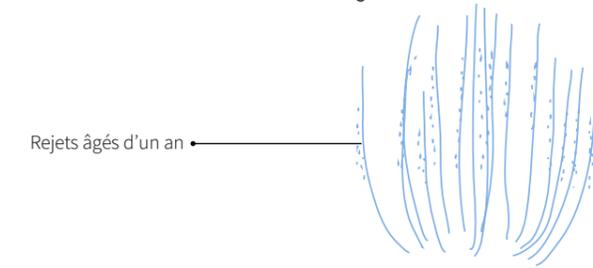
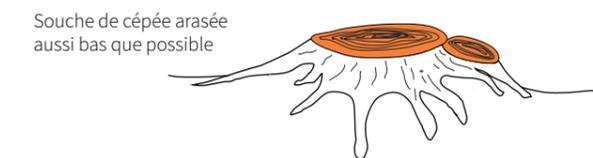
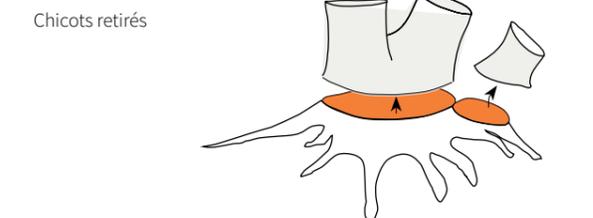
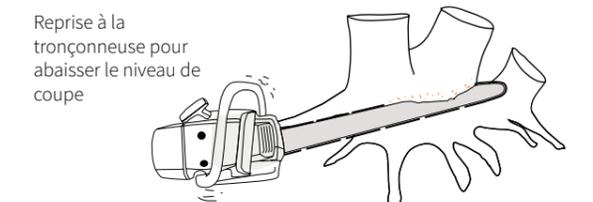
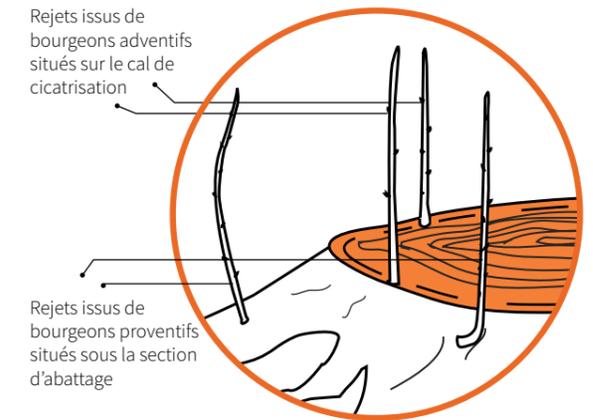
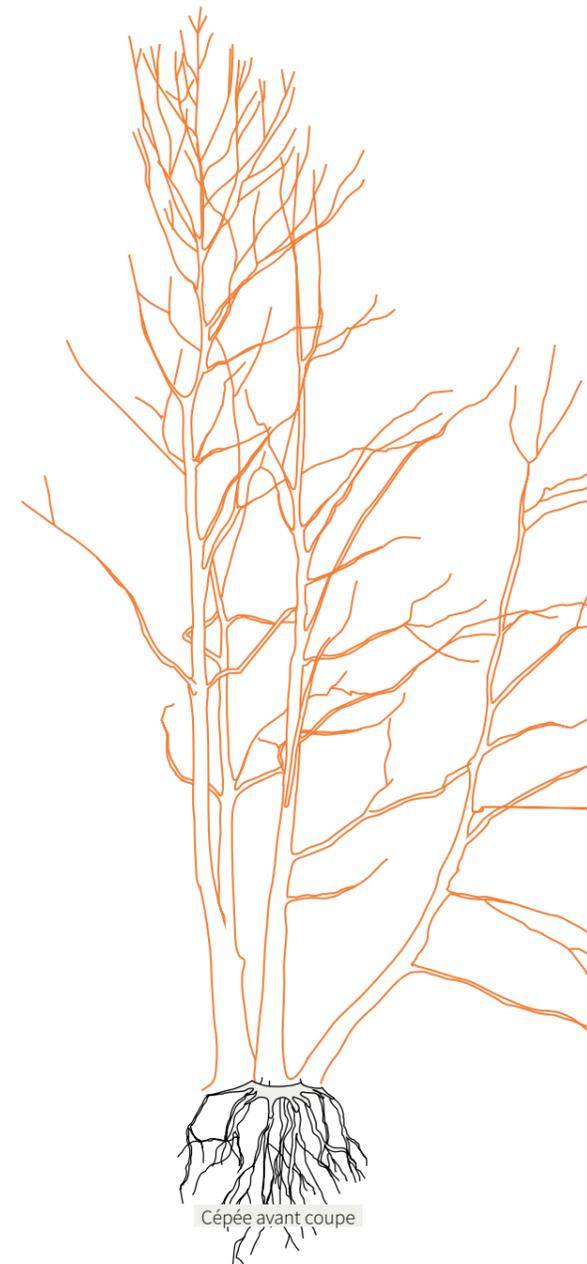
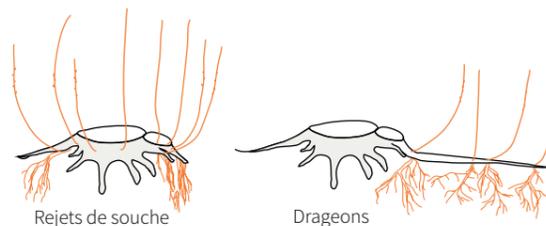
Tout en décrivant les bons gestes techniques à pratiquer, le guide explique le « pourquoi » et l'intérêt de telle ou telle coupe pour assurer la reprise vigoureuse des arbres. Mobilisant les ressources scientifiques sur la sylviculture, il donne à comprendre le fonctionnement physiologique des végétaux en réaction aux interventions humaines de tailles et de coupes.

Le chapitre « gestion et biodiversité » du guide, particulièrement avancé au cours de l'année 2018, intègre les **résultats du projet de recherche « Bocage et Biodiversité » mené par l'INRA de Rennes, la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor et Lannion-Trégor Communauté**. L'objectif de ce chapitre est d'apporter de la connaissance sur le fonctionnement des écosystèmes de la haie et de prendre conscience de l'incidence de la modification de l'architecture végétale de la haie, habitée à tous les étages par de nombreux animaux, par les pratiques de gestion afin de les orienter favorablement à la biodiversité.

Considéré comme un outil pédagogique et de connaissance du monde des arbres et des arbustes de la haie, le guide est destiné aux agriculteurs et aux techniciens qui les accompagnent, pour améliorer leurs pratiques de gestion des haies et adapter l'usage des matériels d'entretien.

La sortie de ce guide des préconisations de gestion des haies est prévue pour septembre 2019 et sera disponible en téléchargement sur notre site internet :

<https://afac-agroforesteries.fr>.



Sur une souche de 100 ans, les écarts d'âges entre souche et racines vont jusqu'à 80 ans, et pour les souches de 28-29 ans, ces écarts atteignent 15 à 20 ans.

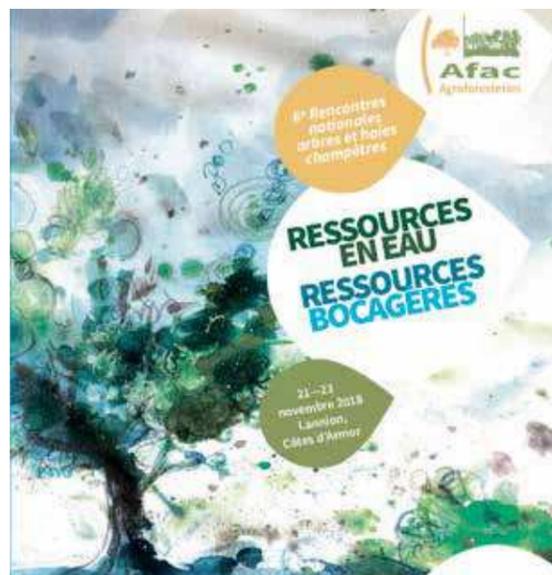


V.

Promouvoir les systèmes agroforestiers et leurs professionnels

Les 6^{èmes} rencontres nationales arbres et haies champêtres

À l'invitation de l'Afac-Agroforesteries, plus de 500 participants se sont réunis du 21 au 23 novembre 2018 à Lannion, en Bretagne, pour les 6^{èmes} Rencontres nationales arbres et haies champêtres. Organisées au cœur d'un des territoires les plus bocagers de France avec l'appui de vingt organismes partenaires, ces trois journées placées sous le thème « Ressources en eau, ressources bocagères » ont permis d'échanger et d'en apprendre plus sur les fonctions du bocage pour l'eau dans un contexte d'incertitude face aux changements climatiques et de mise en œuvre de l'agro-écologie.



Des rencontres pour...

...permettre aux acteurs de l'agroforesterie et du bocage (techniciens, agriculteurs, conseillers, ...) de s'informer sur les dernières évolutions techniques et réglementaires de leur activité et de la recherche ;

...croiser les regards en confrontant des expériences de gestion et des pratiques de toute la France, dans une approche qui favorise la rencontre et l'interaction entre disciplines ;

...co-construire et échanger avec les différentes parties prenantes (élus, collectivités territoriales, institutions, agriculteurs) sur les expériences à promouvoir pour le développement du bocage, de la haie et de l'agroforesterie ;

...développer des perspectives nationales pour la filière professionnelle de l'arbre et la haie champêtre, en stimulant son potentiel et en imaginant son avenir.

La manifestation s'adressait aux acteurs mobilisés pour la cause de l'arbre champêtre, de la haie et des systèmes agroforestiers, aux agronomes et agriculteurs, aux techniciens et gestionnaires de milieux aquatiques mais aussi aux élus et agents des collectivités territoriales qui intègrent le bocage dans leurs politiques de développement. Ce fut l'occasion de découvrir l'engagement de Lannion-Trégor Communauté et de très nombreux autres acteurs bretons pour la préservation, la gestion et la valorisation du bocage, en partenariat avec les bassins versants, et de croiser ces expériences avec des dynamiques similaires de toute la France.

Avec une participation record - plus de 500 inscrits - les 6^{èmes} Rencontres nationales arbres et haies champêtres sont l'événement le plus important sur le thème du bocage depuis le colloque organisé en juillet 1976 par l'INRA, le CNRS et l'université de Rennes sur le thème "Les bocages, histoire, écologie, économie".

Valorisation du colloque

Les 6^{èmes} Rencontres nationales arbres et haies champêtres vont faire l'objet d'un numéro spécial thématique de la revue Sciences Eaux & Territoires d'IRSTEA à paraître en juin 2019 sur le thème "Ressources en eau, ressources bocagères". Tous les articles de ce numéro spécial seront téléchargeable au format PDF sur le site de la revue Sciences Eaux & Territoires.

Le site internet des 6^{èmes} Rencontres (www.rencontres-arbres-haies-champetres.fr) va évoluer pour devenir un site de ressources sur la thématique "Ressources en eau, ressources bocagères".

Vous y trouverez à partir de juin 2019 :

- des photos et vidéos des rencontres (notamment du spectacle introductif par la Compagnie Impro Infini)
- les présentations des intervenants,
- une revue de presse complète,
- les principaux discours,
- des témoignages de participants,
- des références complémentaires (notamment tous les documents techniques élaborés pour les circuits de terrain)



Crédit photo : Samuel Jouon - Déclit'Armor

Au programme : un fil conducteur de cinq séquences thématiques allant du terrain aux politiques publiques

Au cours de visites de parcelles et de plantations, d'ateliers, de tables rondes ou de conférences mobilisant plus de 80 intervenants, ces rencontres ont permis d'aborder de nombreuses questions pour mieux préserver, gérer et valoriser le bocage : quelle prise en compte de l'eau dans les actions de gestion du bocage ? Quelles sont les dernières connaissances scientifiques et techniques sur le rôle du bocage pour l'eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif ? Comment aboutir à des préconisations opérationnelles et guider l'action collective sur le bocage ? Quels sont les outils, les moyens et les démarches à disposition des gestionnaires des haies ? Ces rencontres ont permis de faire mieux dialoguer toutes les parties prenantes concernées par le bocage : agriculteurs, élus, gestionnaires, techniciens, etc... Elles ont aussi offert un temps de dialogue avec la communauté scientifique pour partager des connaissances scientifiques et techniques sur le rôle du bocage pour l'eau, échanger des pratiques, des savoir-faire et faire émerger des attentes ou des préoccupations.

Les 6^{èmes} rencontres nationales arbres et haies champêtres ont été organisées avec le soutien financier et les contributions de la Région Bretagne, de l'Agence française pour la biodiversité, du Ministère de la transition écologique et solidaire, du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, de Lannion-Trégor Communauté, du Département des Côtes d'Armor, du Département d'Ille-et-Vilaine et de la Fondation Yves Rocher - Institut de France.



Le concours national des pratiques d'agroforesterie



Le 28 février 2019, les pratiques agroforestières ont été mises à l'honneur pour la première fois au Salon de l'agriculture à l'occasion de la cérémonie de remise des prix du 1er Concours national des pratiques d'agroforesterie qui a récompensé cinq agriculteurs pour l'excellence de leurs pratiques dans une des deux catégories « création / gestion » de système agroforestier.

L'excellence des pratiques agroforestières récompensée au Salon de l'agriculture

Ce concours a pour ambition de « sensibiliser l'ensemble des acteurs du monde rural et des territoires aux différents services écosystémiques auxquels l'agroforesterie permet de fournir des éléments de réponse, explique Sylvie Monier, organisatrice du concours pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. **L'arbre est souvent perçu comme une gêne agricole alors qu'il peut avoir une place agro-écologique pertinente sur une**

exploitation. Ce concours met en lumière ses nombreux bénéfices sur la biodiversité, la production agricole, la préservation des paysages, l'érosion des sols, l'image de l'exploitation... »

Initiée en 2018 dans le cadre du projet REUNIR-AF, cette 1ère édition du concours s'est déroulée entre juin 2018 et février 2019 dans quatre régions pilotes : Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. Présélectionnées par des jurys régionaux, les parcelles de quinze exploitants agricoles aux profils et secteurs de production variés ont fait l'objet d'une évaluation réalisée lors d'une visite par un **comité composé d'agronomes, d'écologues, de zootechniciens, de paysagistes, d'agriculteurs agroforestiers...** Ils ont analysé les pratiques agroforestières à trois échelles : la parcelle, la parcelle dans son système d'exploitation et la parcelle dans son territoire et son paysage. Diversité des essences d'arbres et d'arbustes, capacité d'accueil de la biodiversité, infiltration des eaux de pluie, qualité des productions, résilience... Autant de critères observés pour chacune des parcelles candidates.

Le concours national des pratiques d'agroforesterie a bénéficié du soutien du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, de la Fondation Yves Rocher - Institut de France et du groupe AccorHotel. Une 2ème édition est d'ores et déjà envisagée, élargie à l'ensemble du territoire national. Une évaluation du concours 2018-2019 aura lieu au printemps 2019, puis le lancement de la 2ème édition est attendu avant l'été.



Le concours 2018-2019 était expérimental ; il visait entre autres à tester différents outils, tels qu'une grille d'évaluation commune à tous les systèmes agroforestiers candidats. Cependant, dans les 4 régions qui se sont prêtées à l'exercice (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Centre Val de Loire), les candidatures se sont avérées être d'un excellent niveau, représentatives d'une grande motivation de la part d'agriculteurs conscients de l'intérêt des pratiques mises en œuvre.

Félicitations, donc,

à ces 15 exploitations retenues au niveau des jurys régionaux, et qui ont chacune donné lieu à des visites de terrain très riches en enseignements.

Félicitations et remerciements également

aux jurys régionaux et au jury national, tous composés de 5 à 7 membres complémentaires, professionnels, et très investis dans leur mission. De nombreuses compétences ont ainsi été réunies : agronomes, écologues, paysagistes, artistes spécialistes de l'arbre, conseillers spécialisés, forestiers, enseignants, chercheurs, ... et agriculteurs agroforestiers évidemment, présidant chacun des 5 jurys. Ces jurys, constitués par les différents animateurs (régionaux et nationaux), ont parfaitement rempli leurs missions, dans un souci constant d'équité et de valorisation des acquis professionnels de tous les agriculteurs candidats.



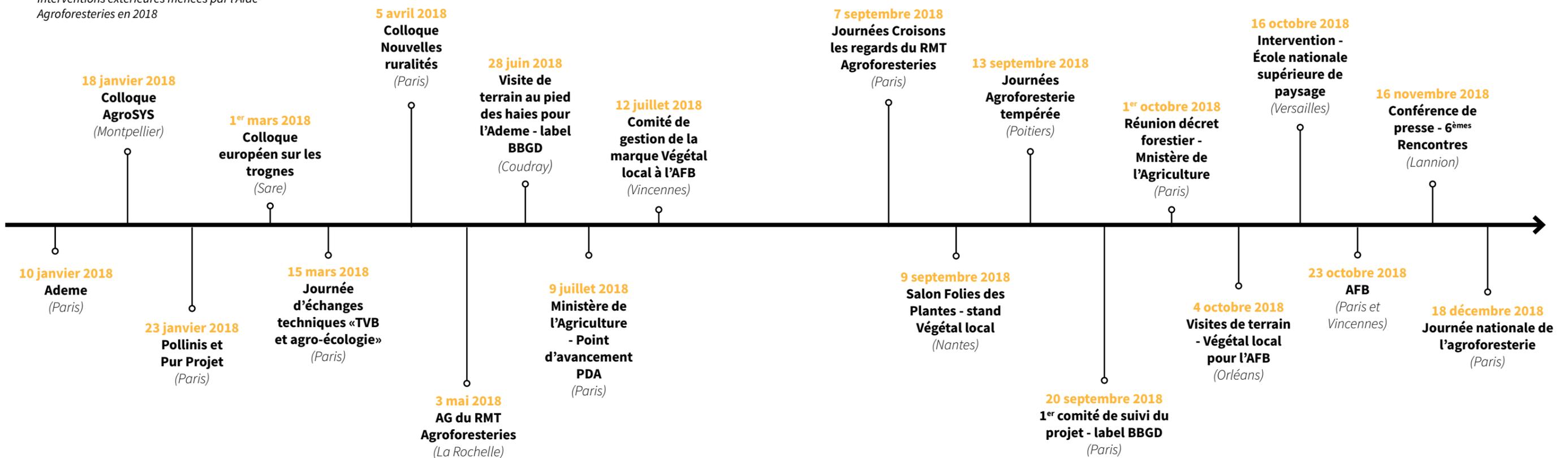
Promotion des **actions du réseau** et élargissement du champ des **partenariats**

L'Afac-Agroforesteries, ses administrateurs, des membres experts de son réseau ou de son équipe sont intervenus dans de nombreux colloques, séminaires ou journées de formation, tout au long de l'année 2018. Porte-paroles d'une profession, ils sont venus témoigner des actions concrètes qu'ils mènent dans leurs territoires en faveur de l'arbre champêtre, auprès de divers publics : avertis, professionnels, ou grand public.



Visite de terrain pour l'ADEME, en Mayenne, le 28 juin 2018

Interventions extérieures menées par l'Afac-Agroforesteries en 2018



L'année aura également été marquée par l'organisation de deux conférences de presse :



La première était organisée le 23 octobre 2018 avec les JNE (association des Journalistes-Ecrivains pour la Nature et l'Ecologie) sur le thème « L'arbre champêtre, un allié indispensable face au changement climatique ».



Consacrée à la présentation des 6^{èmes} Rencontres nationales arbres et haies champêtres et du thème du colloque «Ressources en eau, ressources bocagères», la seconde conférence de presse s'est déroulée sur le terrain sur les parcelles de Jean-Pierre Le Rolland, agriculteur à Loguivy Plougras (22), le 16 novembre 2018.



VI.

Initier des projets de recherche et développement

Le projet CASDAR «RESP'HAIES»



Séminaire de lancement du projet RESP'HAIES, à la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de l'Université de Caen

Le 29 octobre 2018, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a signé un arrêté déclarant l'Afac-Agroforesteries lauréate de l'appel à projet d'innovation et de partenariat 2018 du CASDAR¹ pour le projet RESP'HAIES, dont le dossier finalisé avait été déposé en avril 2018.

Ce projet de recherche et développement présente l'originalité de porter spécifiquement sur les haies et a pour titre RESP'HAIES pour «RESilience et PERformances des exploitations agricoles liées aux HAIES».

Objectifs de RESP'HAIES

L'enjeu du projet RESP'HAIES est de promouvoir l'implantation, la gestion et la valorisation multifonctionnelle des haies au sein des exploitations et des territoires locaux, pour qu'elles contribuent à la résilience des exploitations agricoles et à leurs performances économiques, environnementales et socio-territoriales.

D'une durée de trois ans, le projet RESP'HAIES permettra de recueillir et de mutualiser l'expertise de terrain sur la haie, de la synthétiser et d'actualiser et de compléter ces connaissances (savoir-faire, outils et méthodes) par de la recherche et du développement pour produire des ressources et des outils génériques qui équiperont demain les formateurs, les conseillers agroforestiers et les techniciens dans leurs

démarches d'accompagnement et de formation des agriculteurs ou des futurs agriculteurs sur la thématique de la haie. En faisant monter en compétence le réseau des conseillers et des formateurs sur la haie, la diffusion des résultats de RESP'HAIES permettra de renforcer les dynamiques territoriales favorables à la haie et d'en faire émerger dans des secteurs géographiques où la haie ne fait pas l'objet d'une gestion multifonctionnelle.

Pour ce faire, le projet RESP'HAIES a pour objectifs opérationnels :

- de caractériser les haies en tant que ressources territoriales en élaborant un référentiel national de productivité et de cubage des haies et en étudiant les déterminants sociotechniques de l'évolution de la ressource ;
- d'évaluer les dynamiques des services écosystémiques des haies et leurs effets sur les performances technico-économiques des exploitations agricoles ;
- de fournir des arguments techniques aux conseillers et aux formateurs pour aider les agriculteurs dans leurs décisions ;
- d'élaborer des outils pour favoriser l'engagement des agriculteurs et des gestionnaires

locaux dans une gestion multifonctionnelle des haies ;

- de développer le travail en réseau afin de mutualiser des démarches techniques et pédagogiques pour favoriser les innovations.

A moyen terme, RESP'HAIES ambitionne de faire de la haie un atelier essentiel à prendre en compte pour la conception et la conduite de systèmes de production diversifiés, économiquement performants, basés sur les principes de l'agroécologie et faisant face aux changements climatiques (dans ses dimensions d'atténuation et d'adaptation).

Vous pourrez suivre l'avancement du projet RESP'HAIES via une page dédiée sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries et une rubrique de la lettre d'information.

¹ Le CASDAR est le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, créé par la loi de finances de 2006. Le CASDAR est alimenté par la taxe sur les exploitations agricoles.

Qui sont les partenaires du projet RESP'HAIES ?

Le projet RESP'HAIES a débuté en janvier 2019 et durera 36 mois. L'Afac-Agroforesteries est chef de file de ce projet qui rassemble un consortium de onze organismes partenaires parmi lesquels des partenaires de l'enseignement agricole (CEZ-Bergerie nationale de Rambouillet, EPLEFPA de Melle), de la recherche (UMR CNRS 6554 - laboratoire GEOPHEN LETG de l'université de Caen, INRA de Rennes - UMR BAGAP, l'UMS CNRS 3486, Maison de la recherche en Sciences Humaines - CERREV de l'université de Caen), des structures membres de l'Afac-Agroforesteries (Solagro, Agroof, la SCIC Bois Bocage Energie, la chambre d'agriculture de la Manche - FABM) et l'association Sciences citoyennes.





VII.

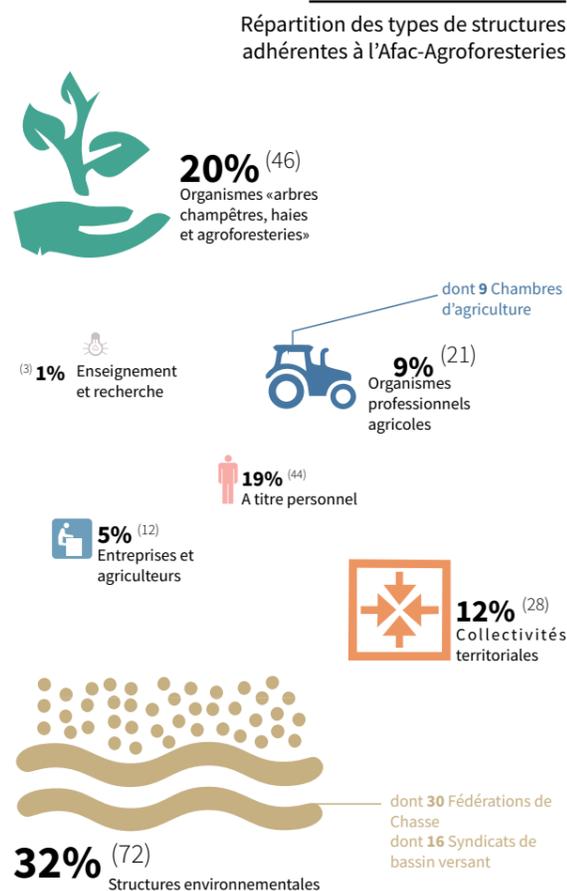
Appuyer le réseau d'experts de l'arbre et de la haie

Les membres de l'Afac-Agroforesteries

En 2018, le réseau Afac-Agroforesteries est implanté sur l'ensemble du territoire national, et fédère **226 adhérents (182 structures et 44 adhérents individuels)**, comme l'illustre la carte des adhérents (en ligne sur www.afac-agroforesteries.fr). Il s'agit d'un nombre d'adhésions globalement stable par rapport à 2017, avec une très légère progression grâce aux adhésions individuelles.

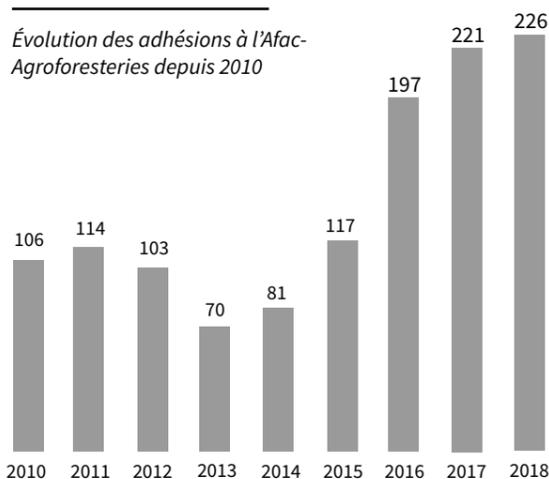
Typologie des organismes adhérents

L'Afac-Agroforesteries fédère une grande diversité de structures – associations, collectivités territoriales, équipes de recherche, organismes professionnels agricoles et environnementaux, bureaux d'étude, opérateurs de terrain – de la gestion et de la valorisation de la haie, de l'arbre champêtre et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes. La pluralité des structures et des acteurs regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries fonde son approche systémique de l'arbre des territoires ruraux. Le nombre et la qualité de ses membres – parmi lesquels on compte les structures pionnières agissant pour l'arbre champêtre et la haie depuis la fin des années 1980 – assoit la représentativité du réseau Afac-Agroforesteries.



58

Évolution des adhésions à l'Afac-Agroforesteries depuis 2010



Un réseau de conseillers agroforestiers

Le réseau Afac-Agroforesteries regroupe 120 conseillers agroforestiers agréés BCAE7 qui, partout en France, ont choisi l'arbre champêtre afin de faciliter la transition agroécologique des systèmes productifs. Plus de vingt-cinq ans d'expérience sont ainsi capitalisés et mutualisés entre ces conseillers qui réunissent des compétences et des capacités d'animation à la fois agricoles et environnementales autour de l'arbre. Pour beaucoup d'entre eux, ces compétences sont confortées par une expérience de terrain significative.

L'Afac-Agroforesteries au service de ses adhérents

Le site internet

La réorganisation des rubriques du site internet associée à la mise en ligne régulière de contenu sous forme d'articles dans la rubrique «actualités» du site (138 articles publiés en 2018), a eu pour conséquence d'augmenter de 25 % environ le trafic sur le site internet.

Une nouvelle rubrique agenda est venue compléter le site internet et permet de visualiser d'un coup d'œil tous les événements de l'Afac-Agroforesteries et de ses partenaires.

En 2019, ces efforts d'amélioration du site se poursuivront et une attention particulière sera portée sur la communication digitale en visant une présence accrue sur les réseaux sociaux.

Les statistiques en 2018 :

- 19 560 visiteurs uniques (+ 24 % en un an)
- 51 209 pages vues (+ 27 % en un an)

Pages les plus visitées

Qui sommes nous : 1071 vues

Appel à projets Plantons - France : 965 vues

La marque Végétal local : 673 vues

Ressources documentaires : 671 vues

6èmes Rencontres nationales : 584 vues

Les lettres d'information

En 2018, quatorze lettres d'information et communiqués ont été adressés aux 8645 abonnés de la liste de diffusion de l'Afac-Agroforesteries.

Les lettres d'information sont le relais de l'actualité nationale et des territoires concernant l'arbre hors-forêt. Elles permettent aussi de suivre les avancées majeures des projets et programmes portés par l'Afac-Agroforesteries et son réseau.

Ces envois sont complétés par des communiqués ciblés sur des sujets précis.

Quelques chiffres clés pour l'année :

- Taux d'ouverture moyen : 20,6 %
- Taux de clics moyen : 3,12 %
- Taux de désinscription : 0,27 %

59



Création d'une Afac Pays-de-la-Loire



Vous connaissez déjà l'Afahc Occitanie, créée en 2009 à l'initiative de huit associations et organismes répartis sur l'ensemble du territoire midi pyrénéen pour promouvoir et valoriser l'arbre hors forêt à l'échelle de la grande région. Dans la continuité de cet élan, une nouvelle association régionale de l'Afac-Agroforesteries a été créée le 6 juillet 2018 : l'Afac Pays-de-la-Loire.

Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des personnes physiques ou morales de la région œuvrant en faveur des complexes bocagers (haies, mares, prairies, agroforesteries sous toutes ses formes). L'Afac-Pays de la Loire vise à en assurer la valorisation et le développement en direction de tous les acteurs et tous les publics par les entrées techniques, scientifiques, économiques, juridiques, administratives et culturelles.

L'Afac-Agroforesteries salue cette initiative qui converge avec celle d'autres dynamiques de structuration régionale des acteurs de l'agroforesterie et de l'arbre champêtre ayant adhéré à l'Afac-Agroforesteries, comme c'est le cas en Bretagne avec l'ATBVB (Association des techniciens de bassins versants bretons), en région Centre-Val de Loire avec l'A2RC (Association d'Agroforesterie de la Région Centre-Val de Loire).

Cette dynamique a été portée par un groupe de travail de préfiguration qui s'est réuni à plusieurs reprises au cours des derniers mois pour définir les objectifs, les statuts et les modalités d'adhésion de la future association.

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE

Le réseau bocage en Pays de la Loire

- 120 structures
- 450 personnes
- 10 années de coopération

NOTRE SITE INTERNET WWW.AFAC-PAYSDELALOIRE.ORG VOUS PERMET :

- > De mieux connaître nos actions et les thématiques développées par notre association
- > D'avoir tous les contacts nécessaires à la réalisation de vos projets

ASSOCIATIONS, AGRICULTEURS, ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS... DEVEZ-VOUS ADHÉRENT ET CONTRIBUEZ AUX ACTIONS DE L'AFAC PAYS DE LA LOIRE

LE BOCAGE AU CŒUR DES TERRITOIRES LIGÉRIENS

RÉSEAU RÉGIONAL DE STRUCTURES

pour accompagner la valorisation de l'arbre et de la haie champêtre, des mares et des agroforesteries

Fédération Régionale des Chasseurs
Les Basses-Brosses,
CSS0055 BOUCHEMINE,
49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
afacpdl@gmail.com

Afac Pays de la Loire

Membres du bureau



Membres du conseil d'administration



Contact : contact@afac-paysdelaloire.org

DES STRUCTURES EN ACCOMPAGNEMENT

D'ACTIONS & DE PROJETS SUR LES TERRITOIRES

Le bocage en Pays de la Loire :

- 65% du territoire régional
- 160 000 km de haies
- 180 km de haies plantées par an
- 110 000 mares de moins de 1 000m²

EAU

- > Suivis et élaborations de projets de dépollution (aire de captage)
- > Génie écologique, génie végétal

SOL

- > Aggradation des sols par la réalisation de projets agroforestiers.
- > Limitation de l'érosion par la plantation de haies et la réalisation de talus
- > Intérêts agronomiques

SANTÉ DU VÉGÉTAL

- > Suivis et études (chalarose du Frêne, réglementation sur l'aubépine...)

BIODIVERSITÉ

- > Coordination de la filière « végétal local »
- > Inventaires naturalistes sur les haies et les mares

CLIMAT

- > Appui aux entreprises privées et agro-alimentaires pour la compensation carbone
- > Augmentation du bien être animal et gain de productivité grâce aux plantations d'arbres

TRAME VERTE & BLEUE

- > Promotion des intérêts du bocage dans les politiques publiques

CARTOGRAPHIE

- > Suivi cartographique des haies et des mares

PAYSAGE / CADRE DE VIE

- > Utilisation de l'arbre et de la mare dans le contexte urbain ou rural, comme vecteurs d'émotions et outils artistiques

TRANSMISSION & ÉCHANGE DES SAVOIRS

- > Formations, ateliers techniques sur le bocage
- > Organisation de journées d'échanges et de mutualisation

Des savoirs-faire mutualisés pour défendre les intérêts des bocages en Pays de la Loire

Un réseau régional structuré : l'Afahc-Occitanie



L'Afahc-Occitanie a été créée en août 2009. Elle regroupe les différents opérateurs départementaux qui agissent pour l'arbre hors forêt dans les 13 départements de la région Occitanie depuis plus de vingt ans. Elle permet un lien avec l'Afac-Agroforesteries au niveau national et une intervention à l'échelle régionale. L'Afahc-Occitanie participe à la mise en place de la Stratégie Régionale Biodiversité, du SRADET, à l'ORB, ...



L'Afahc-Occitanie en 2018
 15 000km de haies plantées
 + de 30 emplois dédiés à l'arbre champêtre
 Près de 10 000 personnes sensibilisées

En 2018, l'Afahc-Occitanie compte 13 adhérents dans 11 départements de la région Occitanie :



Atelier technique sur la plantation des haies

L'Afahc-Occitanie développe des projets régionaux qui sont déclinés à l'échelle départementale par ses adhérents. En 2018, elle s'est impliquée dans trois projets pluriannuels soutenus financièrement par l'Europe (FEDER), l'Agence de l'eau Adour Garonne et la Région Occitanie.

Cet accompagnement portera aussi sur un changement de pratiques : gestion différenciée, régénération naturelle, couverts d'interculture, ...

Le projet de Valorisation des services rendus par l'arbre pour la biodiversité (SRAB) a pour objectif la mutualisation et le développement des savoir-faire et des connaissances sur l'arbre champêtre en Région Occitanie :

Le projet CORRIBIOR : des Corridors pour la Biodiversité Ordinaire en partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie. Ce projet d'animation et de sensibilisation porte sur la sous-trame milieu ouvert du SRCE. Il est coordonné à l'échelle régionale pour la création de documents de communication et se déploie à l'échelle départementale sur des territoires pilotes. Les réseaux départementaux de chasseurs et de planteurs de haies interviennent sur :

- cartographie régionale des haies plantées en Occitanie,
- ateliers techniques d'échanges sur la plantation, les fruitiers, la régénération naturelle, la lutte contre l'érosion des sols, l'accueil de la biodiversité, ...,
- adhésion à la démarche « Végétal local » et mutualisation du travail de récolte,
- création d'un porteur à connaissance sur l'arbre et la haie champêtre : fiches techniques, kit de sensibilisation,

- l'accompagnement des gestionnaires de territoires (agriculteurs, collectivités, ...) dans la prise en compte de la Trame Verte et Bleue ;
- la mise en œuvre d'aménagements pour le maintien de la connectivité paysagère des territoires pour la biodiversité ;
- l'évaluation des bénéfices pour la biodiversité.

Le projet de mise en place d'un outil cartographique d'aide à la décision de plantation de haies sur 4 territoires pilotes. Ce modèle cartographique croise les enjeux érosion des sols et biodiversité et indique les zones prioritaires à aménager. Il sera accompagné d'actions de sensibilisation et d'animation auprès des acteurs des territoires pour déclencher la mise en place d'aménagements anti-érosifs et favorables à la biodiversité : haies, alignements, parcelles agroforestières, bandes enherbées.

L'Afahc-Occitanie permet une entraide entre les opérateurs départementaux. Elle accompagne l'émergence de nouvelles structures de promotion de l'arbre et de la haie champêtre.



VIII.

Fonctionnement de l'association

Les instances de l'Afac-Agroforesteries

Le conseil d'administration :

Il réunit des professionnels issus de différentes organisations représentatives de la diversité des approches de l'arbre champêtre et des agroforesteries. Il est réélu par tiers tous les ans lors de l'assemblée générale de l'association. Ainsi, le 28 février 2018 ont été élus et réélus des membres adhérents intégrant le nouveau conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries, composé de trois collèges :

1. **Le premier collège** est composé des structures dont l'objet premier est la prise en compte de la haie, de l'arbre hors forêt et de toutes les agroforesteries.
2. **Le deuxième collège** est composé des collectivités et des administrations de l'État, des organismes de l'agriculture et de la forêt, des associations dont la prise en compte de la haie et de l'arbre hors forêt n'est pas l'objet principal.
3. **Le troisième collège** est composé d'entreprises, des centres de recherche et des établissements d'enseignement et de toutes autres personnes adhérant individuellement.

Le bureau :

Les membres du bureau sont élus pour la durée de leur mandat d'administrateur. En 2018, le bureau compte sept membres : La présidente, deux vice-présidents, le trésorier, le secrétaire et deux membres associés (cf. détails ci-contre).

Le séminaire stratégique :

Comme chaque année, les administrateurs et l'équipe de l'Afac-Agroforesteries se sont réunis pendant deux jours à Villarceaux pour leur séminaire stratégique annuel. Ce temps privilégié permet de faire le point sur le travail effectué au sein des commissions thématiques depuis la dernière assemblée générale et de préparer les nouvelles orientations stratégiques et politiques de l'association.

Outre ce point d'avancement des commissions, le séminaire des 8 et 9 février 2018 a permis de débattre et d'adopter une position commune du conseil d'administration concernant l'ONVAR 2018, le nouvel appel à projet du réseau rural national ainsi que la structuration de l'Afac-Agroforesteries en région. C'est aussi à l'occasion de ce séminaire qu'il a été décidé d'engager en 2018 une réflexion approfondie pour actualiser et formaliser dans un document cadre le projet associatif de l'Afac-Agroforesteries.



Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
Françoise SIRE



Mission Bocage - Yves GABORY



Mission Haies Auvergne
Sylvie MONIER



AFAHC Occitanie
Nathalie HEWISON



Planteurs Volontaires
Alan GUILLOU



Haies vives d'Alsace
Jacques DETEMPLE



Passages
Franck VIEL



ATBVB
Catherine MORET



CAUE de la Creuse
Marin BAUDIN



FABM - Pascal LECAUDEY, représenté en permanence par Eddy CLERAN



FNC - Willy SCHRAEN représenté en permanence par Olivier CLEMENT



Solagro
Frédéric COULON



A titre individuel
Philippe HIROU



SCIC Bois Bocage Energie
Laurent NEVOUX



A titre individuel
Xavier DEVAUX



SCIC Mayenne Bois Energie
Emmanuel LELIEVRE



Agroof
Fabien LIAGRE



CREN Poitou-Charentes - Patricia BUSSEROLLE représentée en permanence par Michel BOUTAUD



Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire
Dominique BORDEAU représenté en permanence par Philippe GUILLET



Parc Naturel Régional de la Brenne
Dany CHIAPERRO et Clémence LEGROS en suppléante



A titre individuel
Pierre BALLAIRE

Membres du conseil d'administration élus le 28 février 2018

Les instances de l'Afac-Agroforesteries



Les commissions de travail thématiques :

Les commissions de travail thématiques ont pour mission de mettre en œuvre les grandes orientations définies par le conseil d'administration.

Chaque commission, composée de plusieurs élus et membres de l'Afac-Agroforesteries, est pilotée par deux élus référents, accompagnés d'un salarié.

Les commissions sont articulées autour de trois axes forts :

- Filières, recherche et développement
- Politiques de l'arbre « hors forêt »
- Animation du réseau Afac-Agroforesteries

Axe	Commission	Référents	Animateur
Animation du réseau Afac-Agroforesteries	6èmes Rencontres	Catherine MORET Philippe HIROU	Baptiste SANSON
	Programme Plantons !	Françoise SIRE Sylvie MONIER	Paule POINTEREAU
	Métier - formation	Olivier CLEMENT Fabien LIAGRE	Paule POINTEREAU
	Renforcer les dynamiques régionales	Nathalie HEWISON	Baptiste SANSON
Filières, recherche et développement	Arbres et arbustes d'origine locale	Michel BOUTAUD Jacques DETEMPLE	Baptiste SANSON
	Label bois bocager géré durablement	Laurent NEVOUX Catherine MORET	Paule POINTEREAU
	CASDAR RESP'HAIES	Fabien LIAGRE Frédéric COULON	Baptiste SANSON
Politiques de l'arbre "hors forêt"	BCAE7	Eddy CLERAN Catherine MORET	Paule POINTEREAU
	PAC - EURAF	Yves GABORY Fabien LIAGRE	Paule POINTEREAU
	Arbre et réglementation en urbanisme	Pierre BALLAIRE Dany CHIAPPERO	Baptiste SANSON

Composition des commissions de travail thématiques de l'Afac-Agroforesteries

L'équipe salariée

En 2018, l'équipe de l'Afac-Agroforesteries était composée de quatre personnes dont deux postes à plein-temps, un mi-temps et un poste par convention de mise à disposition pour le poste de Thomas Drouet.



Baptiste Sanson
Directeur – Chargé de projets
baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr



Paule Pointereau
Directrice adjointe – Responsable de développement
paule.pointereau@afac-agroforesteries.fr



Marie-Hélène Berthoud
Assistante administrative et financière
administration@afac-agroforesteries.fr



Thomas Drouet
Assistant communication – Webmaster
communication@afac-agroforesteries.fr

Le projet associatif et le cadre stratégique



70

En février 2018, le conseil d'administration a décidé de réaffirmer le projet associatif qui avait été défini dans la charte de l'association lors de sa création en 2007, en le formalisant dans un document cadre. Dans un contexte où l'association étend son champ d'action et connaît des développements importants (tels que la création d'antennes régionales, l'essor du nombre d'adhérents) il semblait important de consolider et d'expliciter les priorités et les valeurs de l'association qui sous-tendent son action et de se doter d'un cadre stratégique d'action à 5 à 10 ans.

Pour engager cette réflexion collective, des administrateurs de l'Afac-Agroforesteries et des antennes régionales se sont réunis pendant deux jours de séminaire à l'Écocentre du Bouchot (Pierrefitte sur Sauldre), les 1^{er} et 2 septembre 2018. Ces journées de remue-méninges ont permis de poser le socle de la plateforme d'identité de l'Afac-Agroforesteries (cf. ci-contre) d'une part et de son cadre stratégique 2019-2025 d'autre part. Complétés par la stratégie de communication,

ces deux blocs permettent de définir le projet associatif dans sa globalité. Formalisé avec l'appui de Dikran Zakeossian, consultant du bureau d'étude Epices, le cadre stratégique 2019-2025 est un cadre de référence pour l'Afac-Agroforesteries et son réseau. Il permet de veiller à l'harmonisation des programmes et des actions l'Afac-Agroforesteries et se décline en trois grands axes :

AXE 1 - L'Afac-Agroforesteries fédère et représente ses membres autour d'un projet commun et d'une dynamique de réseau participative

AXE 2 - L'Afac-Agroforesteries élabore des ressources opérationnelles pour appuyer les actions territoriales de son réseau

AXE 3 - L'Afac-Agroforesteries oriente les cadres et les politiques publiques pour les rendre favorables à l'arbre et la haie champêtre

La stratégie de communication



Pour assurer l'adéquation du nouveau cadre stratégique de l'association avec l'image qu'elle renvoie, l'Afac-Agroforesteries a souhaité se doter d'une stratégie de communication. Elle traduit en actions de communication les orientations stratégiques de l'association. Quels sont les messages à faire passer, en direction de quels publics cibles et sous quelle forme ? Comment communiquer efficacement sur les réalisations de l'Afac-Agroforesteries et de son réseau ?

Dans cet objectif, l'Afac-Agroforesteries a sollicité l'accompagnement de l'agence de communication RUP (Relation d'Utilité Publique) missionnée pour :

1. élaborer le cadrage stratégique de la communication de l'association, à partir de sa plateforme d'identité et de l'identification de ses enjeux de communication ;
2. construire une plateforme éditoriale traduisant le positionnement de l'Afac-Agroforesteries en un discours global et en messages adaptés aux différents publics ;
3. opérer une mise à jour de son identité visuelle en adéquation avec la stratégie de communication :
 - adaptation de l'identité graphique (logotype, typographie, ...),
 - édition d'une nouvelle plaquette de communication,
 - déclinaison en outils de communication institutionnelle (signature mail, gabarit powerpoint, papèterie, entête, ...),
 - adaptation du design du site internet de l'association.

Tous ces nouveaux outils de communication seront déployés courant 2019.

Qu'est-ce qu'une plateforme d'identité ?

Ce terme est construit par analogie avec celui de « plateforme de marque », venant du marketing, qui consiste à formaliser l'identité d'une marque en vue de structurer les messages clés d'une stratégie de communication. C'est donc un préalable à cette stratégie de communication.

Dans le cas de l'Afac-Agroforesteries, cette méthodologie a pu être transposée pour réaffirmer l'identité de l'association à partir de différentes catégories : notre vision / notre ambition / nos valeurs / notre métier / nos façons de le révéler / nos savoir-faire / nos savoir-être / notre promesse / nos preuves / notre histoire.



Intervention de Laurent Nevoux, trésorier de l'Afac-Agroforesteries, lors d'une conférence de presse en novembre 2018.

71



**Association Française
Arbres Champêtres et Agroforesteries**

38 rue Saint-Sabin, 75011 PARIS
contact@afac-agroforesteries.fr
www.afac-agroforesteries.fr
SIRET : 508 047 396 00033